



Septembre 2024  
Août 2025

# Rapport d'activité

de l'Institut caennais  
de recherche juridique



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE



INSTITUT CAENNAIS  
DE RECHERCHE  
JURIDIQUE

ICREJ . UNICAEN . FR



Contrats Doctorants  
 Faculté Numérique  
 Enseignants Droit  
 Recherches Contentieux  
 Public Jeunes chercheurs Conférences  
 HDR Publications Privé Dynamisme Libertés  
 INSTITUT CAENNAIS DE RECHERCHE JURIDIQUE  
 Vulnérabilité Chaire  
**Évènements**  
 Université Caen Normandie  
 Ateliers Laboratoire  
 Collectif Thèses  
 Colloques Soutenances Docteurs  
 International Projets de recherche

<b>Partie 3. Activités scientifiques .....</b>	<b>32</b>
Colloques organisés par l'ICREJ .....	33
Colloques co-organisés par l'ICREJ .....	40
Cycles de conférences .....	42
<b>Partie 4. Projets de recherche .....</b>	<b>54</b>
Projets achevés .....	55
Projets en cours .....	57
<b>Partie 5. Vie de l'ICREJ .....</b>	<b>60</b>
Soutenances .....	62
Prix de thèse .....	65
ICREJ hors les murs .....	66
<b>Partie 6 Supports de communication .....</b>	<b>74</b>
Site internet .....	75
Rapport d'activité .....	76
Réseaux sociaux .....	76
<b>Partie 7. Moyens de l'ICREJ .....</b>	<b>78</b>
Dotation 2024 .....	79
Partenariats .....	80



*Eleonora Bottini, professeure des universités*



*Thibault Douville, professeur des universités*



*Cocktail de rentrée du laboratoire, novembre 2025*

# Édito des codirecteurs

L'année universitaire 2024-2025 a une nouvelle fois été marquée par le dynamisme et la vitalité des activités de l'Institut caennais de recherche juridique (ICREJ). Ce rapport en témoigne : la recherche, la formation et l'ouverture interdisciplinaire continuent d'y progresser avec une énergie et une créativité remarquables.

Parmi les temps forts de cette année, nous saluons tout particulièrement l'obtention, par une membre du laboratoire, d'une Chaire « Normandie pour la Paix », qui vient renforcer la visibilité scientifique de l'ICREJ et souligne la qualité de ses travaux. Cette distinction a également conduit à un renforcement du soutien administratif du Bureau de la recherche et à l'essor de nouvelles collaborations interdisciplinaires, notamment avec les laboratoires d'histoire et de neurosciences, ouvrant des perspectives de recherche inédites au croisement des savoirs juridiques, historiques et cognitifs.

La Clinique juridique de Normandie, adossée à l'ICREJ, a par ailleurs poursuivi son développement en multipliant les activités situées à la frontière entre recherche et enseignement, confirmant sa place d'espace privilégié d'expérimentation pédagogique et d'engagement citoyen pour les étudiants.

L'année a été riche en projets et évènements scientifiques, en coopérations internationales et publications scientifiques. Soulignons le succès du cycle de conférences. Le rayonnement du laboratoire est aussi celui de ses membres qui sont régulièrement sollicités au-delà des collaborations scientifiques, par des institutions nationales et internationales, comme la nomination d'un collègue au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Ces réalisations collectives témoignent de la cohésion, de la rigueur et de l'ambition qui animent notre institut. Nous remercions l'ensemble des enseignants-chercheurs, doctorants, partenaires et personnels administratifs qui, par leur engagement quotidien, participent à faire de l'ICREJ un pôle d'excellence et d'innovation au service de la recherche juridique.

Eleonora Bottini et Thibault Douville  
Codirecteurs de l'ICREJ

# Les nouveautés de l'année



## Chaire Normandie pour la paix · Mémoire et Avenir de la Paix - Droit, histoire et neurosciences pour une paix durable

*« Les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la Paix ».*

La Chaire Normandie pour la Paix « Mémoire et Avenir de la Paix · Droit, histoire et neurosciences pour une paix durable », permet de comprendre comment la neuropsychologie et l'histoire éclairent le rôle du droit dans la construction d'une paix durable. Le programme est pluridisciplinaire et s'appuie sur des recherches en droit (public, privé, histoire du droit et sciences politiques), en histoire et en neuropsychologie.

Le **programme** ambitionne de :

- Questionner et analyser les conditions de paix et de conservation de la paix dans une dynamique mondiale renouvelée en s'appuyant sur des recherches pluridisciplinaires en droit, histoire et neurosciences.
- Promouvoir la recherche pluridisciplinaire dans un contexte international en lien avec des territoires, notamment la Normandie, le Sénégal, l'Arménie, le Liban et Madagascar, fortement marqués par les conflits.
- Renforcer les partenariats enseignement et recherche avec des territoires de différents Etats présentant des niveaux de développement différents et des enjeux diversifiés
- Éduquer aux garanties des droits de l'Homme et aux clés de compréhension des éléments qui permettent de bâtir une paix durable.

### Financement



D'une part, la Chaire bénéficie du soutien financier de la Région Normandie, institution hôte de la Chaire, permettant la prise en charge de toutes les actions mises en œuvre par l'intervention importante de ses enseignants-chercheurs durant toute la durée du projet ainsi que le soutien des moyens logistiques et techniques.

D'autre part, la Chaire est également soutenue par le projet « Caen, Stratégie pour l'accélération en recherche » (CaeSAR), doté de 21,6 million d'euros, qui permet notamment la prise en charge d'un contrat doctoral pendant 3 ans.

Le projet s'articule autour de **4 axes de recherche** :

#### Déterminer et diffuser les contours de la paix

Réfléchir à la notion de paix (militaire, civile, sociale)

Envisager la notion de pacification, le processus de paix

Questionner les mémoires individuelles et collectives

#### Identifier et diffuser les outils de pacification

Envisager le règlement pacifique des différents, Justice pénale interne et internationale, Justice transitionnelle, Aministe, Réparations, usages politiques, les vertus pacificatrices des constitutions

Considérer les victimes / lutter contre les biais cognitifs de la mémoire

#### Questionner la conversation de la paix

Confronter la paix à des nouveaux défis comme les mouvements de population  
Déplacements internes et internationaux  
Défis économiques, écologiques, mouvements contraints (réfugiés et migrants)  
Questionner le devoir de mémoire

#### Questionner les exigences de paix

Interactions Droits de l'homme et Paix  
Paix et égalité des sexes  
Droits de l'homme et État de droit  
Mécanismes de garantie des droits  
Développement une éducation et une culture de la paix

## Comité scientifique et partenaires

La porteuse de la Chaire, la professeure Armelle Gosselin-Gorand, s'appuie sur un parterre de spécialistes universitaires ainsi que sur des personnalités institutionnelles.

Ainsi, un conseil scientifique est mis en place pour la bonne gouvernance et gestion du projet. Ce dernier permet de déterminer et superviser les travaux de recherche et les actions de la Chaire.

### Laboratoires

#### Institut caennais de recherche juridique (UR 967)

**Armelle Gosselin-Gorand**, coordinatrice générale et responsable de la Chaire et professeure de droit privé

**Catherine-Amélie Chassin**, professeure de droit public

#### Histoire Territoire Mémoire (UR 7455)

**Anne De Mathan**, directrice laboratoire et professeure en histoire moderne

**Dzovinar Kevonian**, directrice-adjointe et professeure d'histoire contemporaine

#### Neuropsychologie et Imagerie de la mémoire humaine (UMR 1077)

**Hervé Platel**, directeur du laboratoire et professeur de neuropsychologie

**Francis Eustache**, professeur en neuropsychologie et en imagerie cérébrale, et directeur d'études à l'EPHE

### Partenaires institutionnels

#### Institut international des droits de l'Homme et de la paix - I2DHP

**Nicole Ameline**, présidente de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix

**Fiona Schnell**, directrice de l'I2DHP

**Benoist Chippaux**, chargé de projets formations

#### Région Normandie

Avec son initiative **Normandie pour la Paix**, la Région Normandie inscrit cette Chaire dans la volonté de la Région d'œuvrer pour la promotion de la paix dans un territoire historiquement marqué par la guerre

## Événements en lien avec la Chaire

- Juin 2025, Suite à des premières journées de recherches et conférences fructueuses, telle que la première journée franco-sénégalaise portant sur « **les processus économiques : source de paix ?** », les journées de recherche sur la paix durable à l'épreuve de l'économie, la Chaire poursuit ses activités dès la rentrée prochaine, notamment avec des événements pluridisciplinaires et grand public
- 25 septembre 2025 · Conférence sur la **présentation de l'ouvrage « Exister dans la fragilité »** par Gilles Raoul-Cormeil
- Réflexion sur le thème de la justice pénale internationale donnant lieu au **Concours de plaidoirie Lombois** qui est prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre de 2026, dont le conseil scientifique est constitué de Théo Scherer, Thomas Besse et Agnès Cerf-Hollender
- 2 octobre 2025 · **Nuit du droit**, évènement grand public sur le thème « Les réseaux sociaux : un espace de liberté à contrôler ? » en partenariat avec la cour d'appel de Caen et le tribunal judiciaire, sous la coordination de Florent Petit et Théo Scherer
- 6 octobre 2025 · Évènement grand public des laboratoires NIMH et ICRAJ, « **10 ans de recherche sur la mémoire individuelle et collective des attentats du 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis** »
- 6 février 2026 · **Conférence d'actualité du droit international**, par Maria Castillo
- 6 février 2026 · « **Mémoire, vérité et justice : 50 ans après la dernière dictature en Argentine** », par Eleonora Bottini, Marina Franco, historienne argentine et professeure titulaire à l'universidad Nacional de San Martín (Argentine) et Nadia Tahir, maître de conférences en Études hispano-américaines à l'université de Caen Normandie (ERLIS)
- 19 au 21 février 2026 · **Concours Lombois de plaidoirie en droit pénal international**, sous la coordination scientifique de Thomas Besse et Théo Scherer
- 13 mars 2026 · **Conférence d'actualité de la CEDH**, par Jean-Manuel Larralde
- 9 et 10 avril 2026 · **Forum mondial Normandie pour la Paix**

MÉMOIRE ET AVENIR DE LA PAIX  
2024-2027

DECOUVRIR INTERNATIONAL ACTIVITÉS PRODUCTIONS

actu laboratoires Rechercher

## CHAIRE NORMANDIE POUR LA PAIX

MÉMOIRE ET AVENIR DE LA PAIX  
DROIT, HISTOIRE ET NEUROSCIENCES POUR UNE PAIX DURABLE  
(2024-2027)

AGENDA
CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ Conférence d'actualité du droit International  
6 février 2026 - 12h00 - 14h00

CONFÉRENCE "Mémoire, vérité et justice" : 50 ans après la dernière dictature en Argentine  
6 février 2026 - 17h00 - 19h00
RECHERCHE Concours Lombois de plaidoirie en droit pénal international  
19 février 2026 - 21 février 2026

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ Conférence d'actualité de la CEDH  
13 mars 2026 - 12h00 - 14h00
CONGRÈS - COLLOQUE Forum mondial Normandie pour la Paix  
9 avril 2026 - 10 avril 2026

Comprendre comment la neuropsychologie et l'histoire éclairent le rôle du droit dans la construction d'une paix durable : programme pluridisciplinaire s'appuyant sur des recherches en droit (public, privé, histoire du droit et sciences politiques), en histoire et en neuropsychologie.

**ACTUALITÉS**

Actualité  
Accueil de la première promotion du DU « Droits de l'Homme et formation à la paix »  
En route pour se former aux questions de paix !

Actualité  
Invitation à l'exposition : « Que dit la science des attentats ? »  
Exposition : la présentation de l'ouvrage "Faire face, les Français et les attentats du 13 novembre 2015" par le Pr. Francis Eustache.
Actualité  
Revivez la journée « Les processus d'intégration : source de paix ? »  
Vous n'avez pas pu assister à la journée d'étude « Les processus d'intégration : source de paix ? » ? Les vidéos de l'événement sont désormais en ligne.

Retour sur  
Sécurité, justice et paix : décryptage de la loi n°2025-532 visant à sortir la France du piège du narcotrafic  
Le 3 octobre 2025, s'est tenue à l'université de Caen Normandie une conférence d'actualité consacrée à la loi n°2025-532 visant à sortir la France du piège du narcotrafic.
Retour sur  
Dix ans après le 13 novembre 2015 : mémoire, résilience et construction de la paix  
Le 6 octobre 2025, l'université de Caen Normandie a accueilli une soirée de recherche et de mémoire intitulée « 10 ans de recherche sur la mémoire individuelle et collective des... »

Actualité  
Décès de Jane Goodall, figure de paix au soutien de la Chaire  
C'est avec une profonde émotion que nous avons appris le décès, le 1er octobre 2025, de Jane Goodall, Figure de paix au soutien de la Chaire.
PLUS D'ACTUALITÉS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024-2025 · INSTITUT CAENNAIS DE RECHERCHE JURIDIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024-2025 · INSTITUT CAENNAIS DE RECHERCHE JURIDIQUE

<https://chaire-normandie-pour-la-paix-2024-27.unicaen.fr/>

9

## Enseignants-chercheurs

L’Institut caennais de recherche juridique a le plaisir d’annoncer l’arrivée de nouveaux chercheurs à l’occasion de la prochaine rentrée universitaire : Camille Bordère, docteure en droit public, Sabrina Le Normand-Caillère, professeure de droit privé, Paul Moulin, professeur de droit public et Edouard de Rotrou, enseignant-chercheur contractuel.

**Camille Bordère** est docteure en droit public de l’université de Bordeaux, où elle a soutenu sa thèse de doctorat en novembre 2023, intitulée *La justice algorithmique. Analyse comparée (France/Québec) d’un phénomène doctrinal*. Elle a ensuite effectué deux années de recherche postdoctorale au sein de la Chaire Droit public et politiques comparés de l’université Jean Monnet Saint-Étienne.

Ses travaux s’articulent autour de deux axes principaux : le droit du numérique (notamment l’utilisation du numérique et de l’intelligence artificielle en droit) et le droit comparé. Elle porte un intérêt particulier aux systèmes juridiques de la sphère anglo-américaine (Royaume-Uni, Canada) ainsi qu’aux questions de méthodologie de la comparaison.

**Sabrina Le Normand-Caillère**, professeure de droit privé est spécialiste du droit fiscal et du droit des affaires. Elle a soutenu en 2011 une thèse de doctorat à l’université de Rennes 1, intitulée *Droit et fiscalité du transfert temporaire de valeurs mobilières*. Ce travail, qui visait à proposer un traitement fiscal unifié des différents contrats de transfert temporaire (rachat, prêt, pension livrée, remise de titres à titre de garantie, fiducie), a été récompensé par le prix de thèse de l’Association Droit et Commerce et publié aux éditions LexisNexis.

Recrutée en qualité de maîtresse de conférences à l’université d’Orléans en 2013, elle y a codirigé le master « Droit des affaires et fiscalité » ainsi que le DU « Fiducie : former les acteurs de demain ».

Ses recherches et enseignements portent principalement sur le droit fiscal, le droit des sociétés et le droit de la fiducie.



Après avoir soutenu sa thèse en droit public consacrée au principe de mutabilité en droit administratif à l’université Paris-Panthéon-Assas, **Paul Moulin** a été chercheur invité à l’université Humboldt de Berlin puis maître de conférences à l’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il rejoint aujourd’hui l’ICREJ en tant que professeur, à la suite de sa réussite au concours d’agrégation de droit public.

Ses recherches portent sur le droit administratif général, dont il interroge à la fois les fondements et les perspectives. Elles visent à en éclairer le développement systématique, tout en confrontant l’état du droit aux besoins de l’action publique, dans une démarche sensible aux vertus explicatives de l’histoire et ouverte tant à la pluridisciplinarité qu’à la circulation internationale des idées.

Il attache également une grande importance à l’enseignement et trouve dans le contact avec les étudiants une source constante d’enrichissement intellectuel et humain.

## Doctorants

L’ICREJ accueille depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024 de nouveaux doctorants, dont les recherches enrichiront les travaux de l’institut. Parmi ces nouveaux membres, nous trouvons :

- **Solal Buvat**, « L’interprétation juridictionnelle du principe de légalité des délits et des peines. Entre théories de l’interprétation et fonctions sociales du droit. », thèse rédigée sous la direction d’Eleonora Bottini.
- **Lucile Dutat**, « Approche juridique de la cybersécurité de l’intelligence artificielle », thèse rédigée sous la direction de Thibault Douville.
- **Yann-Yves Gaudet**, « L’usage des armes par les forces de l’ordre », thèse rédigée sous la direction d’Agnès Cerf-Hollender et Dominique Custos.
- **Shannon Leinster**, « La vulnérabilité en Droit international privé », thèse rédigée sous la direction d’Armelle Gosselin-Gorand.
- **Laurie Travert dit Neret**, « L’égalité réelle femmes-hommes inachevée : vers une redéfinition du principe d’égalité en droit français. » thèse rédigée sous la direction de Jean-Manuel Larralde.

Ces thèses, couvrant une diversité de thèmes juridiques, témoignent de la richesse et de la profondeur des recherches menées au sein de l’ICREJ.



## Félicitations !

L’ICREJ est très heureux et fier d’annoncer le recrutement en tant que maîtres de conférences en droit public de deux de ses membres :

- **Manon Bonnet**, enseignante chercheuse contractuelle à l’université de Caen Normandie pour cette année et recrutée par l’université Paris 2 Panthéon-Assas
- **Manon Decaux**, docteure de l’ICREJ, nouvellement qualifiée par le CNU et recrutée par l’université Sorbonne Paris Nord

## Premier colloque jeunes chercheurs

Avec le soutien de l’UFR de Droit et de l’ICREJ, **Manon Decaux**, **Camille Jussiaux** et **Morgan Pénitot** ont pris l’initiative d’organiser le premier colloque jeunes chercheurs à la faculté de droit de Caen en juin 2024.

Le choix du sujet a été orienté par la volonté de trouver un thème suffisamment large pour permettre de couvrir tous les domaines du droit et embrasser le droit privé, le droit public et l’histoire de droit. Après le double constat d’une appréhension limitée par le droit et de perspectives intéressantes, le choix s’est porté sur la notion de refus.

L’appel à contribution a été diffusé le 24 septembre 2024. Plus de 50 propositions de contributions ont été reçues dans des domaines très variés. À suivre l’étape de la sélection des contributions, à laquelle Alexandra Korsakoff et Thomas Besse, maîtres de conférences à l’université de Caen Normandie, ont accepté d’apporter leur soutien scientifique.

Le programme, arrêté par les co-organisateurs, a été organisé autour de trois axes : le refus contrôlé par le droit, le refus protégé par le droit et le refus opposé au droit.

Les intervenants titulaires sollicités pour les présidences de séances et les propos conclusifs ont pu être déterminés à partir des thèmes abordés par les contributions retenues. Le colloque s’est déroulé le 23 mai 2025 et a permis la réunion de 73 participants, dont 22 intervenants, issus de différentes universités. Elle comprenait 10 interventions dans divers domaines du droit. La journée a été ponctuée par de riches échanges entre intervenants et public.

COLLOQUE JEUNES CHERCHEURS DE L’ICREJ

**Le refus en droit**

Manon Decaux, docteure en droit public,  
Camille Jussiaux, docteure en droit privé et  
Morgan Pénitot, doctorant en droit public,  
université de Caen Normandie

Vendredi 23 mai 2025

Amphithéâtre Jean Demolombe  
Bâtiment D - CAMPUS 1

Entrée réservée aux participants inscrits

www.unicaen.fr

# Partie 1.

## Organisation de l'équipe



### Réglement intérieur

#### Article 1 : Présentation de l'Unité de recherche

L'institut caennais d'études juridiques, ci-après aussi désigné comme « l'unité de recherche », est rattaché à l'Université de Caen Normandie (ci-après désignée par « UCN ») et développe ses activités dans le domaine juridique.

L'unité de recherche s'inscrit au sein de l'école doctorale Droit Normandie (ED 98). Elle accueille la Clinique juridique de Normandie.

#### Article 2 : Composition de l'équipe de recherche

L'équipe de recherche comprend :

- des membres permanents : enseignants-chercheurs statutaires et chercheurs statutaires ayant manifesté leur volonté d'appartenir à l'unité de recherche ;
- des membres doctorants et docteurs : étudiants inscrits à l'UCN à la préparation du Doctorat et dont le directeur est membre du Centre caennais d'études juridiques ; docteurs de l'UCN durant les deux années universitaires suivant leur soutenance de thèse, année de soutenance non incluse ;
- doctorants ou docteurs, même d'une autre université que l'UCN, à la condition d'exercer des activités d'enseignement au sein de l'UCN, de n'être pas déjà rattaché à titre principal à une autre unité de recherche et d'avoir fait une demande de rattachement au Centre caennais d'études juridiques.
- des membres associés : enseignants-chercheurs, chercheurs statutaires ou doctorants rattachés à titre principal à une autre unité de recherche ; docteurs de l'UCN au-delà de deux années suivant leur soutenance de thèse ; des enseignants-chercheurs ou chercheurs retraités de l'UCN bénéficiant de l'éméritat ou de l'honorariat ; des enseignants-chercheurs ou chercheurs retraités de l'UCN.
- des personnels ingénieurs, administratifs, techniques assurant l'encadrement administratif, technique et financier des activités de l'unité de recherche.

L'acquisition de la qualité de membre associé fait l'objet d'un vote annuel en assemblée générale pris à la majorité des membres titulaires suffragants présents ou représentés. Les enseignants-chercheurs ou chercheurs retraités de l'UCN bénéficiant de l'éméritat sont de droit membres associés.

Toutes ces personnes sont désignées, pour la suite de ce règlement, sous le dénominatif de « membres de l'unité de recherche ».

#### Article 3 : Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'unité de recherche est composée de l'ensemble des membres de l'unité de recherche visés à l'article 2.

Sont suffragants à l'assemblée générale :

- les membres permanents ;
- ainsi qu'un collège de doctorants et docteurs membres de l'unité de recherche élus chaque année universitaire à raison d'un représentant pour 4 doctorants et docteurs dans une limite minimale de 5 et maximale de 10.

L'assemblée générale se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de la direction de l'unité de recherche ou à la demande d'au moins un tiers de ses membres suffragants et sur un ordre du jour déterminé.

Sur proposition de la direction de l'unité et du Conseil de laboratoire, elle a compétence pour décider annuellement des orientations de la politique de recherche.

L'Assemblée générale élit, dans les conditions fixées à l'article 5, les membres du Conseil de laboratoire, et pourvoit le cas échéant les sièges vacants.

L'Assemblée générale peut être saisie de toute question par les directeurs de l'unité de recherche ou par le Conseil de laboratoire.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres de l'unité de recherche suffragants, présents ou représentés. L'Assemblée générale vote les modifications du présent règlement intérieur à la majorité absolue des membres suffragants. Une seule procuration par membre présent est autorisée.

Les réunions de l'Assemblée Générale peuvent se dérouler en présentiel, à distance ou en hybride.

#### **Article 4 : Direction de l'unité de recherche**

L'unité de recherche est dirigée par deux directeurs élus parmi les enseignants-chercheurs ou chercheurs membres permanents. Ils doivent appartenir à des sections CNU différentes et être habilités à diriger des recherches.

Les candidats aux fonctions de directeur font acte de candidature en se groupant par binôme avec la personne de leur choix. Le panaillage est interdit lors du scrutin.

Les directeurs sont élus par l'Assemblée générale à la majorité absolue des membres suffragants présents ou représentés au 1er tour, à la majorité des suffrages exprimés au second tour.

Sur proposition des directeurs, l'Assemblée générale élit dans les mêmes conditions un ou plusieurs directeurs délégués, ainsi que le directeur de la Clinique juridique de Normandie et le directeur de la revue Les Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux.

Le résultat de ces votes est transmis au Président de l'UCN qui nomme l'équipe de direction.

L'équipe de direction est élue pour cinq ans. En cas de vacance, l'Assemblée générale se réunit de plein droit et élit un remplaçant.

Chacun des directeurs assure le fonctionnement de l'équipe de recherche et la gestion des moyens, notamment l'engagement des dépenses.

Les directeurs proposent à l'Assemblée générale les modifications du règlement intérieur.

#### **Article 5 : Conseil de laboratoire**

Le Conseil de laboratoire comprend :

- les directeurs de l'unité de recherche et le ou les directeurs délégués ;
- le directeur de la Clinique juridique de Normandie ;
- le directeur de la revue Les Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux ;
- les responsables des axes de recherche définis à l'article 6 du présent règlement ;
- les personnels ingénieurs, administratifs et techniques ;
- 2 représentants des membres doctorants et docteurs de section CNU différentes élus parmi eux en assemblée générale restreinte aux membres doctorants et docteurs à la majorité des suffrages exprimés ;
- un représentant des directeurs de Master, élu parmi eux.

Le Conseil de laboratoire est présidé par les directeurs de l'unité de recherche.

Le Directeur de l'UFR Droit, AES et Administration publique et le directeur de l'Ecole doctorale Droit-Normandie (ou le responsable du site caennais lorsque la direction est exercée par un autre site de l'École doctorale) sont invités aux réunions du Conseil.

Il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative des directeurs de l'unité de recherche ou d'un tiers de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil a compétence pour proposer à l'Assemblée générale les principales orientations de la politique de recherche de l'unité de recherche et les ouvertures de crédit décidées à partir de la dotation annuelle.

Toute discussion ainsi que toute décision relative à la situation individuelle, au statut ou au devenir d'un membre permanent de l'unité de recherche ont lieu en formation restreinte, hors la présence des représentants élus par les membres doctorants et docteurs.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents.

Les réunions du Conseil de laboratoire peuvent se dérouler en présentiel, à distance ou en hybride. Le Conseil peut désigner parmi les enseignants-chercheurs chargés de projets de recherche qui sont invités aux réunions du conseil de laboratoire.

#### **Article 6 : Axes de recherches**

L'unité de recherche est attachée à la liberté de la recherche telle qu'elle est posée par la Loi : « Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires, les principes de tolérance et d'objectivité ». Chaque chercheur est donc libre d'investir les domaines juridiques qui correspondent à ses compétences, à l'offre de formation à laquelle il concourt, ou qu'il juge essentiels pour les sciences juridiques.

Toutefois, pour l'efficacité et la visibilité des recherches conduites au sein de l'unité de recherche, et pour favoriser l'émergence d'une recherche collective, l'Assemblée générale a arrêté les quatre axes de recherche suivants, qui constituent ainsi le cœur de l'activité de l'unité de recherche :

- Contentieux privé et public, interne, comparé et international ;
- Vulnérabilité et droits fondamentaux ;
- Droit, science et numérique ;
- Mutations historiques et évolutions contemporaines du Droit.

Chaque axe de recherche est animé conjointement par deux chercheurs relevant obligatoirement de sections CNU différentes. Les responsables d'axes agissent dans une double perspective : initier des actions de recherche collective et dynamiser les recherches individuelles. Les responsables d'axes de recherche sont élus par l'Assemblée générale restreinte aux membres permanents sur proposition des directeurs après appel à candidature. L'Assemblée générale veille à une juste représentation des professeurs et des maîtres de conférences en qualité de responsables d'axes. Ils sont élus à la majorité simple des membres suffragants présents ou représentés.

#### **Article 7 : Gestion de l'unité de recherche**

Les membres permanents s'engagent à mener des travaux de recherche réguliers, à participer aux activités de l'unité de recherche et à maintenir à jour l'état de leurs travaux dans la base de données HAL. Ils s'engagent par ailleurs à indiquer leur appartenance à l'unité de recherche dans l'ensemble de leurs publications et communications conformément à la charte des signatures de la production scientifique votée par le conseil d'administration de la COMUE Normandie Université (Normandie Univ, UNICAEN, CCEJ, 14000 Caen, France).

Les membres associés ont accès aux locaux de l'unité de recherche et au portail documentaire. Ils s'engagent à faire état de leur qualité de membre associé de l'unité de recherche dans leurs publications.

La gestion administrative et financière de l'unité de recherche et de ses actions est assurée par un personnel administratif dont le rôle est notamment :

- l'aide à l'organisation des manifestations scientifiques ;
- la préparation des réunions du Conseil de laboratoire, de l'Assemblée générale, des axes de recherches, préparation des procès-verbaux et diffusion ;
- la communication de l'unité de recherche (mise à jour du site internet, HAL, réseaux sociaux, lettre d'actualité trimestrielle sur l'activité de l'unité de recherche et des membres) ;
- le soutien aux projets de recherche de l'unité de recherche ;
- l'établissement et le suivi du budget ;
- l'aide au montage de contrats de recherche ;
- l'interface avec l'école doctorale, les autres unités de recherche et les masters ;
- l'appui au fonctionnement de la clinique juridique.

#### **Article 8 : Revue « Les Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux »**

Le directeur de publication est élu dans les conditions prévues à l'article 4 pour un mandat courant jusqu'à l'expiration du contrat. Dans les mêmes conditions, l'Assemblée générale approuve la constitution du comité de lecture et du comité scientifique proposée par le directeur de publication.

Le directeur de publication gère la publication des Cahiers. Il en rend compte annuellement devant l'Assemblée générale. Celle-ci, à la majorité absolue des membres présents, approuve cette gestion.

#### **Article 9 : Clinique juridique de Normandie**

La Clinique juridique de Normandie est un dispositif de formation à la recherche les étudiants de Master dans une perspective tout à la fois pédagogique et sociale mise en place au sein de l'unité de recherche.

La Clinique juridique de Normandie est dirigée par un directeur élu sur proposition des directeurs de l'unité de recherche dans les conditions prévues à l'article 4.

#### **Article 10 : Hygiène et sécurité**

L'équipe de direction de l'unité de recherche veillent, pour ce qui les concerne, à l'application des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement. S'il lui incombe de veiller à la sécurité et à la protection des personnels et d'assurer la sauvegarde des biens de l'unité de recherche, chacun doit se soucier de sa propre sécurité et de celle d'autrui.

## Article 11 : Confidentialité

Les membres de l'unité de recherche sont tenus de respecter, le cas échéant, la confidentialité des travaux qui leur sont confiés. Ils sont tenus également de ne pas dévoiler, dans pareille hypothèse, d'information sur le travail des autres membres de l'unité de recherche et sur les travaux collaboratifs dont ils pourraient avoir connaissance.

## Article 12 : Utilisation des moyens informatiques

L'utilisation des moyens informatiques est soumise à des règles explicitées dans la charte informatique de l'UCN. La charte informatique est avant tout un code de bonne conduite. Elle a pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs, en accord avec la législation.

La charte informatique de l'UCN est consultable à l'adresse suivante :

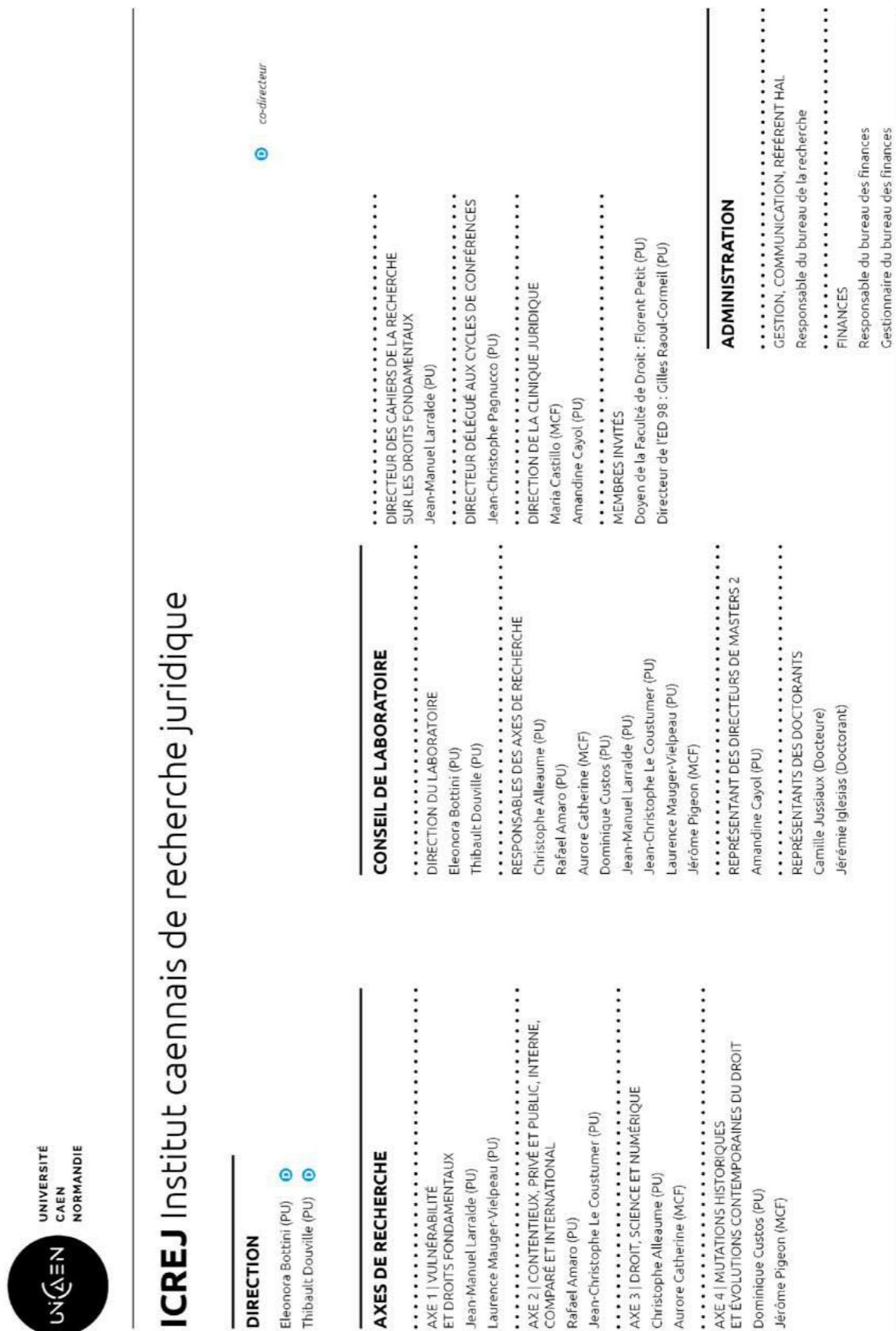
[https://www.unicaen.fr/wp-content/uploads/2022/04/UNICAEN\\_usage\\_système\\_information\\_charte.pdf](https://www.unicaen.fr/wp-content/uploads/2022/04/UNICAEN_usage_système_information_charte.pdf)

## Article 13 : Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur prend effet à compter du 01/01/2022.

Il a été modifié le 27/06/2024.

# Organigramme



# Liste des membres

(au 31 août 2025)

## Enseignants-chercheurs

### • Section 01 – Droit privé et sciences criminelles

Christophe Alleaume, Professeur  
 Rafael Amaro, Professeur  
 Delphine Bazin-Beust, Maître de conférences HDR  
 Thomas Besse, Maître de conférences  
 Karine Bonafini, Maître de conférences  
 Camille Bordère, Maître de conférences  
 Amandine Cayol, Professeure  
 Agnès Cerf-Hollender, Maître de conférences HDR  
 Caroline Cohen, Maître de conférences (*en détachement*)  
 Mathias Couturier, Maître de conférences  
 Thibault Douville, Professeur  
 Marie Dumarcay, Maître de conférences  
 Laurence Fin-Langer, Professeure  
 Catherine Golhen, Maître de conférences  
 Armelle Gosselin-Gorand, Professeure  
 Marc-Olivier Huchet, Maître de conférences  
 Sylvain Jacopin, Maître de conférences HDR

Thierry Le Bars, Professeur  
 Sabrina Le Normand-Caillère, Professeure  
 Véronique Legrand, Maître de conférences HDR  
 Jérôme Leprovaux, Maître de conférences HDR  
 Laurence Mauger-Vielpeau, Professeure  
 Véronique Mikalef-Toudic, Maître de conférences HDR  
 Jean-Christophe Pagnucco, Professeur  
 Florent Petit, Professeur  
 Gilles Raoul-Cormeil, Professeur  
 Samuel Retif, Maître de conférences  
 Angie Revel Pedemons, Maître de conférences  
 Fanny Rogue, Maître de conférences  
 Marie-Noëlle Rouspide-Katchadourian, Maître de conférences  
 Karim Salhi, Maître de conférences HDR  
 Théo Scherer, Maître de conférences  
 Mathieu Thibierge, Maître de conférences

### Section 02 – Droit public

Eleonora Bottini, Professeure  
 Maria Castillo, Maître de conférences  
 Aurore Catherine, Maître de conférences  
 Catherine-Amélie Chassin, Professeure  
 Dominique Custos, Professeure  
 Samuel Etoa, Maître de conférences  
 Alexandra Korsakoff, Maître de conférences  
 Christophe Lajoye, Maître de conférences  
 Thierry Lamulle, Maître de conférences HDR

Jean-Manuel Larralde, Professeur  
 Stéphane Leclerc, Maître de conférences HDR  
 Jean-Christophe Le Coustumer, Professeur  
 Vincent Le Grand, Maître de conférences  
 Béatrice Majza, Maître de conférences HDR  
 Paul Moulin, Professeur  
 Élodie Saillant-Maraghni, Professeure  
 Aurélie Tardieu, Maître de conférences

### • Section 03 – Histoire du droit

Blandine Hervouët, Maître de conférences  
 Jérôme Pigeon, Maître de conférences  
 Alix Rodet-Profit, Maître de conférences

## Enseignants-contractuels

Marjolaine Abada-Fasquelle  
 Komlanvi issifou Agbam  
 Julien Constantin  
 Nopire Severin Hien  
 Renan Recouvreur

## Membres associés

Xavier Aurey, Maître de conférences  
 Annick Batteur, Professeure émérite  
 Aïda Bennini, Maître de conférences  
 Christophe Boutin, Professeur  
 Pierre Cagnoli, Professeur  
 Karen Chadoutaud-Salazar, Docteure  
 Mohamed Dambaba, Chargé d'enseignements  
 Manon Decaux, Docteure  
 Géraldine Delavaquerie, Enseignant à l'IAE de Caen  
 Anne-Sophie Denolle, Maître de conférences  
 Maxime Diesbecq, Mandataire judiciaire  
 Eugénie Duval, Lecturer, Royaume-Uni  
 Aysegul Fistikci, Chargée des affaires juridiques et des assemblées municipales d'Hérouville Saint-Clair  
 Lauréline Fontaine, Professeure  
 Fanny Gabroy, Professeure  
 Bertille Ghandour, Maître de conférences  
 Nicolas Guillet, Professeur  
 Camille Jussiaux, Docteure

## Doctorants

Asmaa Atif, droit privé  
 Emmanuel Bridenne, droit privé  
 Philomène Brun, droit privé  
 Solal Buvat, droit public  
 Ludwig Carlin, droit privé  
 Grégoire Cayé, droit public  
 Coralie Clorennec-Jaouën, droit privé  
 Jean-Baptiste Contargyris, droit public  
 Aurore Cousin, droit privé  
 Stéphanie Crépin, droit privé  
 Lucile Dutat, droit privé  
 Élisabeth Eude, droit privé  
 Yann-Yves Gaudet, droit privé  
 Anna Gallardo, droit privé  
 Jérémie Iglesias, droit public  
 Leonora Janane, droit public  
 David Jean, droit privé  
 Céline Kaygin, droit privé  
 Seydoux Kenguelewa, droit public

Séverine Leroyer, Maître de conférences  
 Taha Maayouf, Docteur  
 Adèle Meray, Doctorante  
 Isabelle Moulier, Maître de conférences  
 Mahamat Moussa Ali, Docteur  
 Richard Ouedraogo, Juge au Tribunal judiciaire de Lisieux  
 Yann Paquier, Directeur des affaires juridiques, Communauté de Commune de Bayeux  
 Sophie Poirey, Maître de conférences  
 Aloïse Quesne, Maître de conférences  
 Noémie Reichling, Avocat collaborateur  
 Jean-Baptiste Roche, Avocat à la Cour d'Appel de Caen  
 Odile Salvat, Professeure émérite  
 Vincent Tchen, Professeur  
 Jocelyne Vallansan, Conseillère honoraire à la Cour de cassation  
 Carla Veve, Avocate au Barreau du Cap-Haitien

Sitsofe Jude-Vianney Kitty, droit public  
 Éric-Jean Lavazay, droit privé  
 Shannon Leinster, droit privé  
 Sarah Markiewicz, droit privé  
 Pierre Mbenoun Bangweni, droit privé  
 Alexandre Morin, droit privé  
 Marième Ndiaye Sow, droit privé  
 Adama Niang, droit privé  
 Morgan Penitot, droit public  
 Clément Pontvianne, droit privé  
 Sarah Porcher, droit privé  
 Tristan Quilès, droit privé  
 Tina Laura Retroara, droit privé  
 Mathilde Richevaux, droit privé  
 Lucas Sandret, droit privé  
 Margaux Sembach, droit public  
 Laurie Travert Dit Neret, droit public  
 Maxime Valentin, droit public  
 Makiko Yoshioka, droit privé

# Partie 2.

## Axes de recherche



### Axe 1 · Vulnérabilités et droits fondamentaux

#### Co-responsables

**Laurence Mauger-Vielpeau**, professeure de droit privé

**Jean-Manuel Larralde**, professeur de droit public

Les travaux menés au sein de cet axe permettent de rapprocher privatistes et publicistes autour de sujets communs, liés d'une part à la vulnérabilité des personnes, d'autre part à la protection des droits fondamentaux – deux domaines qui se chevauchent nécessairement. De nombreux travaux ont été menés par le passé entre les équipes des anciens Centres de recherche, qui trouvent désormais une convergence et une dynamique renouvelées.

#### Activité de l'axe pendant l'année

##### Séminaire sur la réification du corps humain, 1<sup>ère</sup> édition

**21 janvier et 4, 11 et 25 février 2025**

Par **Amandine Cayol**, maître de conférences HDR en droit privé à l'université de Caen Normandie

Discutants : Xavier Aurey, docteur en droit, avocat au Barreau de Caen ; Yannis Constantinides, professeur de philosophie et d'éthique appliquée, Espace éthique IDF, chargé de cours à la Faculté de médecine de Sorbonne Université ; Ralph Eveque, maître de conférences en histoire du droit, université de Nanterre et Margo Bernelin, chercheuse au CNRS

##### Conférence | Actualité en droit du dommage corporel

**14 mars 2025**

Par **Amandine Cayol**, maître de conférences HDR en droit privé à l'université de Caen Normandie, Maître Alice Dupont-Barrellier, avocate au barreau de Caen et Maître Frédérique Mocque Nicoloff, avocate au barreau de Rouen

##### Conférence recherche | La réparation du dommage corporel à la Cour de cassation : Cadre et récentes décisions

**27 mars 2025**

Par Camille Philippart, Conseiller référendaire à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation, et **Amandine Cayol**, maître de conférences HDR en droit privé à l'université de Caen Normandie

##### Colloque | Réformer la protection juridique des majeurs : Pourquoi ? Comment ? Jusqu'à quel point ?

**4 avril 2025**

Par **Gilles Raoul-Cormeil**, professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie

#### Conférence | L'indemnisation des violences intra-familiales : comparaison France-Québec

**6 mai 2025**

Par **Amandine Cayol**, maître de conférences HDR en droit privé et **Mathias Couturier**, maître de conférences en droit privé et codirecteurs du Master Droit Assurances à l'université de Caen Normandie

#### Conférence | L'IVG, 50 ans après la loi Veil

**19 mai 2025**

Cette conférence-débats a été l'occasion de croiser les regards, de manière pluridisciplinaire, sur ce sujet d'actualité, en présence de mesdames : Laurence Rossignol, Sénatrice du Val de Marne ; Floriane Volt, directrice des affaires publiques et juridiques, Fondation des femmes ; Isabelle Asselin, gynécologue, présidente de l'Association universitaire de recherche, d'enseignement, d'information pour la promotion de la santé sexuelle et **Eleonora Bottini**, professeure de droit public, à l'université Caen Normandie.

Par **Maria Castillo** et **Amandine Cayol**, codirectrices de la Clinique juridique de Normandie

#### Colloque | Sexualité, genre et dommage corporel

**20 juin 2025**

Par **Amandine Cayol**, maître de conférences HDR en droit privé et **Mathias Couturier**, maître de conférences en droit privé et et codirecteurs du Master Droit Assurances à l'université de Caen Normandie

Les résumés des colloques sont à retrouver dans la « **Partie 2. Activités scientifiques** ».

## Projets à venir pour la période 2025-2026

**Conférence | Présentation de l'ouvrage « Exister dans la fragilité »**

**25 septembre 2025**

Par **Gilles Raoul-Cormeil**, professeur de droit privé, contributeur et **Armelle Gosselin-Gorand**, professeure de droit privé à l'université de Caen Normandie, coordinatrice générale et responsable de la Chaire Normandie pour la Paix « Mémoire et avenir de la paix»

**Séminaire sur la réification du corps humain, 2<sup>nd</sup> édition**

**3, 16 et 31 mars 2026**

Par **Amandine Cayol**, professeure en droit privé à l'université de Caen Normandie

**Colloque | Réformer le droit des majeurs protégés : Pourquoi ? Comment ? Jusqu'à quel point ? Acte 4. Les politiques publiques et la profession de mandataires judiciaires à la protection des majeurs**

**31 mars 2026**

Par **Gilles Raoul-Cormeil**, professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie

**Colloque | La santé : quels enjeux actuels ? Approche transversale**

**9 et 10 juin 2026**

Par **Amandine Cayol**, professeure en droit privé à l'université de Caen Normandie et l'université de Rabat (Maroc)

## Conférences d'actualité envisagées

**pour l'année 2025-2026**

**Avis consultatif de la Cour internationale de justice sur l'incidence du changement climatique sur le droit international**

**26 septembre 2025**

Par **Catherine-Amélie Chassin**, professeur de droit public à l'université de Caen Normandie

**Loi n° 2025-532 du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic**

**3 octobre 2025**

Par **Agnès Cerf-Hollender**, maître de conférences HDR en droit privé, **Thomas Besse** et **Théo Scherer**, maîtres de conférences en droit privé, avec la participation de **Catherine-Amélie Chassin**, professeure de droit public à l'université de Caen Normandie

## Actualité en droit du dommage corporel

**3 avril 2026**

Par **Amandine Cayol**, professeure de droit privé à l'université de Caen Normandie, avec la participation de Maître Alice Dupont-Barrelier, avocate au barreau de Caen, et Maître Frédérique Mocque-Nicoloff, avocate au barreau de Rouen

## Publications significatives des membres de l'axe

**Aïda Bennini**

« Liquidation de société et partage », Encyclopédie Dalloz, Fasc. Droit des sociétés, janv. 2025.

« L'impact de la lutte contre le dérèglement climatique sur le droit de l'entreprise », RTD com. 2024, p. 499.

« Quand l'influence ne suffit pas : illustration de la délimitation de la direction de fait », note sous Com. 25 mars 2025, n° 24-11.190, Lettre d'actualité des procédures collectives, avr. 2025.

**Thomas Besse**

« La bonne foi des dénonciatrices de violences sexistes et sexuelles au tamis de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme », RTDH 2024, n° 140, p. 1053.

« Nouvelle pierre à l'édifice jurisprudentiel de la liberté d'expression neutralisante », AJ pénal 2025, n° 2, p. 83.

« Pour une exclusion (plus) franche de l'exception veritatis en matière de diffamation haineuse », Légipresse 2024, n° 429, p. 542.

**Karine Bonafini**

« La réinterprétation de la condition de cohabitation », Dalloz actualité, 9 juill. 2024.

**Amandine Cayol**

« Exequatur d'un jugement de GPA en l'absence de tout lien biologique avec l'enfant : une révolution ? », RGDM mars 2025, n° 94, p. 61-70.

**Agnès Cerf-Hollender**

« Epilogue de l'affaire France Télécom : consécration du harcèlement moral institutionnel au travail », AJ pénal mars 2025, p. 139.

« La peau protégée du médecin ou l'action du lanceur d'alerte », in F.-X. Roux-Demare (dir.), Droit et dermatologie, Mare & Martin, 2025, p. 95.

**Catherine-Amélie Chassin**

« Le port des signes religieux au travail : lorsque la CJUE s'attache aux emplois dans l'administration publique », AJDA 2024, p. 339-345.

« Engager une réforme structurelle du système de l'asile ? », AJDA 2024, p. 670-675.

« La réponse du droit face aux vulnérabilités des migrants », in M. Taleb (dir.), La santé mentale des migrants, Presses universitaires François-Rabelais, 2025, p. 47-63.

**Mathias Couturier**

« Chronique 2024 Santé publique - Santé mentale », JCP G 2025, n° 6202.

**Sylvain Jacopin**

« La mise en œuvre du Code de la justice pénale des mineurs : un bilan vraiment positif après deux années d'application ? », Gaz. Pal. 2024, n° 2, p. 18-21.

« Réformer l'excuse de minorité, un exercice périlleux », Gaz. Pal. 2024, n° 39, p. 11-15.

« Un nouveau texte sur la délinquance des mineurs : pour quoi faire ? », Le Club des juristes, 31 janv. 2025.

**Jean-Manuel Larralde**

« Chronique de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative aux prisons 2022-2023 », Cah. rech. dr. fond. 2024, n° 22, p. 145-152.

« L'arrêt Kudla contre Pologne », in M. Levinet et J.-P. Marguénaud (dir.), Les beaux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, LexisNexis, 2025.

« La réception du code pénitentiaire au regard du droit européen », Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux 2024, n° 22, p. 17-26.

**Stéphane Leclerc**

« Le port des signes religieux au travail : lorsque la CJUE s'attache aux emplois dans l'administration publique », AJDA 2024, p. 339-345.

**Quentin Le Pluard**

« De la dignité de Docteur ou « Y a-t-il un docteur dans l'avion ? » », RGDM, vol. 96, juin 2025.

« L'immortalité en ce jardin. Immortalité humaine et bioéthique : la condition de mortel est-elle vraiment d'ordre public ? », JIBES, vol. 35, n° 3, 2024, p. 103-118.

« Le tiers digne de confiance : S'il vous plaît... Dessine-moi un tiers digne de confiance ! », Rev. Lamy dr. civ., n° 235, suppl., 2025, p. 28-33.

**Jérôme Leprovaux**

Droit de retour conventionnel et réserve d'usufruit, JurisClasseur, janv. 2025.

L'interposition de personne, JurisClasseur, mars 2025.

**Laurence Mauger-Vielpeau**

« Densification versus cahier des charges du lotissement », Droit et ville, n° 98, 2024, p. 79-100.

« Densification versus cahier des charges du lotissement », in Actes du colloque Le lotissement à l'heure de la sobriété foncière, Univ. de Caen Normandie, Droit et ville, n° 98, 2024, p. 79-100.

« L'adopté ou l'adoptant déchu », Droit et patrimoine, févr. 2025, p. 20-23.

« L'adopté ou l'adoptant déchu », in Actes du colloque Famille et déchéance, Univ. de Nantes, Droit et patrimoine, févr. 2025, p. 20-23.

« Repenser la transmission successorale des données ? », in Actes du colloque Henri Capitant, Lefebvre-Dalloz, 2024, p. 73-86.

**Véronique Mikalef-Toudic**

« L'époux entrepreneur individuel commun en biens : articulation du nouveau statut d'entrepreneur individuel et du régime matrimonial de communauté », in Mélanges en l'honneur du professeur Béatrice Bourdelois, 2025.

**Gilles Raoul-Cormeil**

« Bâtir la société du bien-vieillir : slogan ou réforme ? », RGDM, n° 92, sept. 2024, p. 87-109.

« Chronique trimestrielle de droit des personnes protégées », RJPF, 2024-291/2 (juil.), p. 10-18 ; 2024-293/2 (oct.), p. 11-20 ; 2025-296/2 (janv.), p. 13-21 ; 2025-299/13 (avr.), p. 23-31 ; « Le lustre du droit monégasque des majeurs protégés », RJPF 2024-294/27 (nov.), p. 50-57.

« La sauvegarde des droits, par assistance ou par représentation », in E. Jeuland et al. (dir.), Penser le droit des majeurs vulnérables, RJS, n° 10, déc. 2024, p. 91-112.

**Fanny Rogue**

« Point de vue. La personne de confiance : Un nouveau Janus ? », Dalloz 25 juill. 2024, p. 1375.

Fascicules « Étude 77 », « Étude 78 » et « Étude 326 », Encyclopédie Lamy Droit de la Santé, déc. 2024.

**Marie-Noëlle Rouspide-Katchadourian**

« Égalité de traitement et exclusion des télétravailleurs du droit à une indemnité de « cantine fermée » », RJS 7/2024, Chron.

**Théo Scherer**

« Les droits procéduraux des personnes détenues », Cah. rech. dr. fond., n° 22, 2024, p. 73-79.

## Axe 2 · Contentieux privé et public, interne, comparé et international

### Co-responsables

**Rafael Amaro**, professeur de droit privé

**Jean-Christophe Le Coustumer**, professeur de droit public

Depuis trois ans, la thématique du contentieux est structurée autour d'un axe unique, issu de la fusion des pôles « Droit des affaires » et « Contentieux interne et international ».

Cet axe fédère les recherches en droit processuel (procédures civile, pénale, commerciale, contentieux administratif) ainsi que celles à la croisée du droit processuel et du droit substantiel (procédures collectives, consommation, concurrence, contentieux constitutionnel). Il permet également une approche comparée entre droit public et droit privé, renforçant ainsi la cohérence et la richesse des travaux menés.

### Activité de l'axe pendant l'année

#### Conférence | Revue de la jurisprudence fiscale

**07 novembre 2024**

Par **Thierry Lamulle**, maître de conférences en droit public HDR à l'université de Caen Normandie et Marc Vibert, avocat au Barreau d'Évreux, et associé du cabinet KBESTAN

#### Conférence | Actualité en droit des sociétés

**15 novembre 2024**

Par **Jean-Christophe Pagnucco**, professeur en droit privé à l'université de Caen Normandie

#### SCI et démembrément de propriété

**12 décembre 2024**

Par **Jean-Christophe Pagnucco**, professeur en droit privé à l'université de Caen Normandie

#### Conférence | Les comptes courants d'associés

**17 janvier 2025**

Par **Jean-Christophe Pagnucco**, professeur en droit privé à l'université de Caen Normandie

#### Conférence | Actualité en droit du travail . La réparation du préjudice subi par le salarié : étendue, preuve et prescription

**17 janvier 2025**

Par **Laurence Fin-Langer**, professeure et **Marie-Noëlle Rouspide-Katchadourian**, maître de conférences en droit privé à l'université de Caen Normandie, accompagnées de **Fanny Gabroy**, professeure des universités, agrégée de droit privé à CY Cergy Paris Université

#### Conférence | Actualité du droit électoral

**16 mai 2025**

Par **Théo Scherer**, maître de conférences en droit privé et **Léonora Janane**, doctorante en droit public, université de Caen Normandie

#### Les enjeux de la rédaction de l'objet social et les pouvoirs du gérant

**16 juin 2025**

Par **Jean-Christophe Pagnucco**, professeur en droit privé à l'université de Caen Normandie

Les résumés des colloques sont à retrouver dans la « **Partie 2. Activités scientifiques** ».

#### Projets à venir pour la période 2025-2026

#### Colloque | La banque de l'entreprise défaillante

**05 septembre 2025**

Par **Laurence Fin-Langer**, **Florent Petit**, professeurs de droit privé à l'université de Caen Normandie et **Jocelyne Vallansan**, conseillère honoraire à la Cour de cassation

#### Colloque | Recompositions juridiques et managériales à l'ère des mutations globales

**11 et 12 décembre 2025**

Par **Aïda Bennini**, maître de conférences en droit privé à l'université Sorbonne Paris Nord et membre associé de l'ICREJ

#### Conférences d'actualité envisagées

pour l'année 2025-2026

#### Actualité du droit des entreprises en difficulté

**12 décembre 2025**

Par **Jocelyne Vallansan**, ancien professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie, conseillère honoraire à la chambre commerciale de la Cour de cassation et **Maxime Diesbecq**, mandataire judiciaire, tous deux membres associés de l'ICREJ

#### Actualité en droit du travail

**09 janvier 2026**

Par **Laurence Fin-Langer**, professeur de droit privé, **Marie-Noëlle Rouspide Katchadourian**, maître de conférences en droit privé à l'université de Caen Normandie et **Fanny Gabroy**, professeur de droit privé à l'université de Cergy et membre associé de l'ICREJ

### Actualité de la RSE

**12 juin 2026**

Par **Jean-Christophe Pagnucco**, professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie et **Aïda Bennini**, maître de conférences à l'université Sorbonne Paris Nord et membre associé de l'ICREJ

### Publications significatives des membres de l'axe

#### Thomas Besse

« Article 4, point 7 - Territorialité et extraterritorialité de l'infraction », in Michel, V., Mas, D., Fuci-ni, S. (dir.), *Commentaire article par article de la décision-cadre 2002/584/JAI* du 13 juin 2002 relative au mandat d'arrêt européen, Bruxelles, Bruylant, 2025.

« De la proportionnalité d'une poursuite qui ne s'imposait pas », *Légipresse*, 2025, n° 435.

« Le maintien des liens avec l'extérieur », in Cerf, A., Larralde, J.-M. (dir.), *Droits et libertés fondamentaux en prison : de la loi pénitentiaire au Code pénitentiaire*, Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux, n° 22, Caen, PUC, 2024, p. 37.

#### Catherine-Amélie Chassin

« Le port des signes religieux au travail. Lorsque la Cour de justice de l'Union européenne s'attache aux emplois dans l'administration publique », note sous CJUE, 28 nov. 2023, C-148/22, *Actualité juridique Droit administratif*, 2024, n° 6, 19 févr., p. 339-345.

#### Agnès Cerf-Hollender

« Audition de l'employeur : témoin ou suspect ? », *Revue de science criminelle*, 2024, n° 4, p. 842.

#### Manon Decaux

« Les transformations de l'intérêt à agir et de l'intérêt à intervenir des associations devant le juge administratif face aux transitions », in Bottini, F. (dir.), *L'obsolescence programmée du droit (public) économique ?*, Luxembourg, Legitech, avril 2025.

#### Marie Dumarcay

« Retour sur la consolidation du régime de la sanction des associations d'entreprises », *Revue Lamy de la concurrence*, 2024, n° 137, p. 20-26.

« Lorsque la Cour de justice de l'Union européenne s'érite en man in black de l'organisation des compétitions sportives en Europe », note sous CJUE, 21 déc. 2023, C-124/21 P, C-333/21, C-680/21, *Revue du droit de l'Union européenne*, 2024, n° 3, p. 165-178.

#### Laurence Fin-Langer

« Quand l'unicité d'instance rimait avec simplicité et mutabilité du litige ». *Semaine Sociale Lamy*, n° 2116, 2 décembre 2024, 12.

« Négociation d'entreprise et entreprises en difficulté ». *Revue de Jurisprudence Sociale (RJS)*, 1er février 2025, 7-13.

Fiches de droit du travail. 8<sup>e</sup> éd. Paris : Ellipses, février 2025.

#### Catherine Golhen

Note sous Cass. soc., 25 sept. 2024, n° 23-13.992, « Contrôle par l'employeur d'une clé USB d'un salarié », Dalloz, 2024, p. 1947.

Note sous Cass. soc., 17 janv. 2024, n° 22-17.474, « Conditions de recevabilité d'un enregistrement clandestin », *Les Petites Affiches*, juin 2024, p. 82.

#### Camille Jussiaux

« De l'(in)utilité de la catégorie des contrats réels », *Revue des juristes de commerce*, déc. 2024, n° 12, p. 15-32.

#### Thierry Lamulle

Fiscalité des particuliers et des entreprises, 25<sup>e</sup> éd., Paris, Gualino, 2024.

Exercices de fiscalité des particuliers et des entreprises, 26<sup>e</sup> éd., Paris, Gualino / LexTenso, 2024.

#### Stéphane Leclerc

« Le port des signes religieux au travail. Lorsque la Cour de justice de l'Union européenne s'attache aux emplois dans l'administration publique », note sous CJUE, 28 nov. 2023, C-148/22, *Actualité juridique Droit administratif*, 2024, n° 6, 19 févr., p. 339-345.

« La Commission européenne adopte un nouveau règlement relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis », *Actualité des procédures collectives civiles et commerciales*, 2024, n° 13, 5 juill., n° 151, p. 4-5.

« Lorsque la Cour de justice de l'Union européenne s'érite en man in black de l'organisation des compétitions sportives en Europe », note sous CJUE, 21 déc. 2023, C-124/21 P, C-333/21, C-680/21, *Revue du droit de l'Union européenne*, 2024, n° 3, p. 165-178.

Le droit du changement climatique, Étude GIEC Normand, Région Norman-die, sept. 2024, 27 p.

#### Véronique Legrand

« Le droit international privé communautaire des successions face à la réserve héréditaire en droit français », *Les Petites Affiches*, 31 août 2024, n° LPA203e2, p. 24.

« GPA et filiation du parent d'intention : derniers rebondissements », *Les Petites Affiches*, 30 nov. 2024, n° LPA203I1, p. 64.

### **Véronique Mikalef-Toudic**

« Le nouveau visage de la préemption d'instance »,  
Village de la justice, 23 mai 2025.

### **Jean-Christophe Pagnucco**

« Le compte courant d'associé : nature et régime »,  
in Les comptes courants d'associé, dossier spécial,  
Actes pratiques Ingénierie Sociétaire, juin 2025.

« L'adaptation des procédures collectives à la situation  
de l'association », Bulletin Joly Entreprises, 1<sup>er</sup> mars  
2025, n° 2, p. 55 et s.

« Confirmation de l'admissibilité de la preuve déloyale  
ou illicite en droit des sociétés », Bulletin Joly Sociétés,  
2025, n° 4, p. 26.

« Une décision collective doit être au moins  
majoritaire », note sous Cass. ass. plén., 15 nov. 2024,  
n° 23-16.670, Actes pratiques et ingénierie sociétaire,  
2025, n° 1, p. 1 et s.

« Franchise participative, refus de modifier l'objet  
social et abus de minorité », note sous Cass. com.,  
13 mars 2024, n° 22-13.764, FS-B, JCP E, 2024,  
n° 1294, n° 4.

### **Marie-Noëlle Rouspide-Katchadourian**

Fiches de droit du travail. 8<sup>e</sup> éd. Paris : Ellipses, février  
2025.

### **Théo Scherer**

« La justice pénale internationale : de la Seconde  
Guerre mondiale à nos jours », Les Cahiers de la justice,  
2025, p. 13-22.

« Régime des recours en cas de saisie des  
données sur le téléphone d'un avocat »,  
Lexbase Avocats, 25 févr. 2025.

### **Aurélie Tardieu**

« Au nom de la loi », in Perrin, M. (éd.), 100 films  
à voir (ou à revoir) lorsque l'on est juriste, Paris,  
Mare & Martin.

« Langouste sur un plateau et son écume de  
kangourou ou l'assurance que la bonne taille pour les  
pattes, c'est quand les pieds touchent bien par terre »,  
Revue insolite du droit, n° 2.

### **Mathieu Thiberge**

Note sous Cass. com., 2 oct. 2024, « Faute de gestion,  
simple négligence et comptabilité incomplète »,  
JCP G, 2024, act. 1223.

Note sous Cass. com., 15 janv. 2025, « Cession du  
 bail commercial et contestation du refus d'agrément  
 du bailleur », Actualité des procédures collectives,  
2025-5, n° 65.

Note sous Cass. 3e civ., 6 févr. 2025, n° 23-18.360,  
JCP E, 2025.



## Axe 3 · Droit, science et numérique

### Co-responsables

**Christophe Alleaume**, professeur en droit privé

**Aurore Catherine**, maître de conférences en droit public

L'axe « Droit, science et numérique » s'articule autour de deux thématiques de recherche : la science (notamment droit de la santé, droit de la bioéthique et le numérique pris indépendamment l'un de l'autre) ; ainsi que les interactions entre la science et le numérique.

### Activité de l'axe pendant l'année

**Conférence | Intelligence artificielle générative et professions du droit**

**3 septembre 2024**

Présentation et discussion : **Thibault Douville**, professeur des universités, directeur du master droit du numérique, université de Caen Normandie

Avec Thomas Saint-Aubin, co-fondateur de Seraphin.legal et directeur de l'Innovation de MyLegiTech

**Conférence | Actualité en droit de l'intelligence artificielle**

**6 septembre 2024**

Par **Thibault Douville**, professeur des universités, directeur du master droit du numérique, université de Caen Normandie

**Colloque | Artificial Intelligence Summit 2025 Protéger la voix et l'image à l'heure de l'IA**

**23 janvier 2025**

Par **Thibault Douville**, professeur des universités, directeur du master droit du numérique, université de Caen Normandie

**Conférence | Présentation l'ouvrage « États et réseaux sociaux »**

**12 mai 2025**

Par **Thibault Douville**, professeur de droit privé et codirecteur de l'ICREJ à l'université Caen Normandie, Valère Ndior, professeur de droit public à l'université de Brest (Lab-LEX) et membre de l'Institut universitaire de France et Emmanuel Netter, professeur de droit privé à l'université de Strasbourg (CDPF)

**Colloque | Les robots autonomes : quel encadrement juridique et éthique ?**

**22 mai 2025**

Par **Amandine Cayol** et **Maria Castillo**, codirectrices de la Clinique juridique de Normandie

### Projets à venir pour la période 2025-2026

**Conférence | Les organisations autonomes décentralisées - À propos de la loi modèle COALA (Coalition of Automated Legal Applications)**

**13 octobre 2025**

Par **Thibault Douville**, professeur des universités, directeur du master droit du numérique, université de Caen Normandie

**Colloque | La gouvernance européenne des données, questions choisies**

**16 octobre 2025**

Par **Thibault Douville**, professeur des universités, directeur du master droit du numérique, université de Caen Normandie

**2e Symposium Intelligence Artificielle et santé mentale**

**12 et 13 février 2026**

Par **Amandine Cayol**, professeure de droit privé à l'université de Caen Normandie et Gaël Dias, directeur adjoint du Groupe de Recherche en Informatique Image et Instrumentation de Caen (GREYC)

### Conférences d'actualité envisagées

**pour l'année 2025-2026**

**Actualité du droit des données personnelles**

**06 février 2026**

Par **Thibault Douville**, professeur de droit privé et **Aurore Catherine**, maître de conférences en droit public à l'université de Caen Normandie

### Les résumés des colloques sont à retrouver dans la « Partie 2. Activités scientifique ».

### Publications significatives des membres de l'axe

#### Christophe Alleaume

« Transparence, conformité et propriété intellectuelle. L'article 53 du Règlement sur l'intelligence artificielle : le texte et au-delà », *Légipresse*, n° 434, mars 2025, p. 145-142.

« Propriété littéraire et artistique », *Légipresse*, n° 431, déc. 2024, p. 699-708.

Droit de la propriété intellectuelle (février 2024 - mars 2025), sous la dir. de C. Alleaume et D. Martin, avec S. Hazoug, Paris, Lexbase.fr, avril 2025.

#### Delphine Bazin-Beust

« Prêt couplé à une assurance non obligatoire : une pratique déloyale », *Dalloz actualité*, 3 déc. 2024 (note sous CJUE, 14 nov. 2024, aff. C-646/22).

« Surendettement et sanction de l'omission d'une hypothèque dans la déclaration de créances », *Actualité des procédures collectives*, 4 oct. 2024, n° 193 (note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ., avis, 11 juill. 2024, n° 22-16.021).

« Chronique – Application du droit de l'Union européenne par la Cour de cassation : juin 2024 - décembre 2024 », in *Revue Europe*, juin 2025 (coordination scientifique de la chronique et observations sous Cass. 2<sup>e</sup> civ., avis, 11 juill. 2024, n° 24-70.001 et Cass. 1<sup>re</sup> civ., 25 sept. 2024, n° 23-10.560).

#### Aurore Catherine

Chapitre 3 « Protéger les patients les plus vulnérables dans l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle en santé mentale », in A. Cayol (dir.), *Intelligence artificielle et santé mentale*, Paris, Mare & Martin, 2025, p. 81-96.

« Les enjeux de la légalisation de l'aide active à mourir », *Journal de médecine légale*, 2024/1, p. 17-23.

« La prise de décision en EHPAD : entre impératifs de sécurité et protection des droits et libertés des résidents », *Droit, santé et société*, 2024, vol. 11, n° 3, p. 8-15.

#### Amandine Cayol

(dir.), *Intelligence artificielle et santé mentale*, préface Y. Poulet, Paris, Mare & Martin, 2025, 226 p.

« L'accès aux soins en détention : la téléconsultation », in A. Cerf et J.-M. Larralde (dir.), *Droits et libertés fondamentaux en prison : de la loi pénitentiaire au Code pénitentiaire*, Colloque université Caen-Normandie, 27 janv. 2023, *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, n° 21, PUC, 2024, p. 53-57.

### Manon Decaux

« Congé de longue durée et troubles neurodégénératifs : une exclusion en quête de sens », *Actualité juridique Droit administratif*, 2025, p. 451-455.

#### Thibault Douville

« Les tiers de confiance numérique : approche transversale », *Dalloz IP/IT*, 2024, p. 437-442.

(dir.), *Le renouvellement du droit civil sous l'influence du numérique*, Paris, Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, 2024.

#### Fanny Rogue

« Point de vue. La personne de confiance : un nouveau Janus ? », *Dalloz*, 25 juill. 2024, p. 1375.

« Étude 326 : L'interruption volontaire de grossesse », in *Encyclopédie Lamy Droit de la santé*, déc. 2024.7.

« Étude 78 : Examen des caractéristiques génétiques », in *Encyclopédie Lamy Droit de la santé*, déc. 2024.

#### Marie-Noëlle Rouspide-Katchadourian

« La prévention de l'usure professionnelle : une démarche à parfaire... en entreprise ! », *Revue de jurisprudence sociale*, mai 2025, *Chronique*.

« Rupture du contrat de travail et régime social des indemnités transactionnelles (réflexions à partir d'un arrêt de la cour d'appel de Versailles du 19 septembre 2024) », *Lexbase social*, 2025, n° 1008.

« Égalité de traitement et exclusion des télétravailleurs du droit à une indemnité de « cantine fermée » », *Revue de jurisprudence sociale*, juill. 2024, *Chronique*.

## Axe 4 · Mutations historiques et évolutions contemporaines du droit

### Co-responsables

**Dominique Custos**, professeure de droit public

**Jérôme Pigeon**, maître de conférences en histoire du droit

L'axe « Mutations historiques et évolutions contemporaines du droit » est un axe de recherche pluridisciplinaire réunissant des chercheurs de toutes les disciplines juridiques : l'histoire, les sources et la théorie du droit, le droit public, le droit privé, le droit pénal et l'histoire des idées politiques.

Cet axe a vocation à rassembler plusieurs thématiques ayant en commun une perspective de recherche où les mutations contemporaines du droit sont étudiées et éclairées par l'analyse historique et comparée.

### Activité de l'axe pendant l'année

#### Masterclass Constitutionalism and Insurrection

**2 au 4 décembre 2024**

Par **Eleonora Bottini**, professeure de droit public à l'université de Caen Normandie, Mark Gruber, professeur à l'université du Maryland et spécialiste en droit constitutionnel américain

- Séance 1 : General context of the 14th amendment and constitutional reform
- Séance 2 : What has insurrection meant in the United States?
- Séance 3 : Disqualification and militant democracy

#### Colloque | Responsabilité des gouvernants en période de crise : une étude comparée

France – Italie

**17 décembre 2024**

Par **Eleonora Bottini** professeure de droit public à l'université de Caen Normandie et Antonia Baraggia professeure à l'università Statale di Milano

#### Conférence d'actualité | Cour européenne des droits de l'homme

**28 février 2025**

Par **Jean-Manuel Larralde**, professeur de droit public à l'université de Caen Normandie

#### Journée d'étude | Le pouvoir constituant : un enjeu contemporain ?

**11 juin 2025**

Par **Manon Bonnet**, docteure en droit public et **Julien Constantin**, docteur en histoire du droit, enseignants contractuels à l'université de Caen Normandie

### Projets à venir pour la période 2025-2026

#### Colloque | La grève et son droit

**9 et 10 octobre 2025**

Par **Maria Castillo** et **Aurélie Tardieu**, maîtres de conférences en droit public à l'université de Caen Normandie

### Conférences d'actualité envisagées pour l'année 2025-2026

#### Actualité du droit de la Cour Suprême des États-Unis

**14 novembre 2025**

Par **Eleonora Bottini**, professeur de droit public à l'université de Caen Normandie

#### Actualité du droit international

**13 février 2026**

Par **Maria Castillo**, maître de conférences en droit public à l'université de Caen Normandie

Les résumés des colloques sont à retrouver dans la « **Partie 2. Activités scientifiques** ».

### Publications significatives des membres de l'axe

#### Eleonora Bottini

« Judicial review of representative democracy: the French demographic perspective », in C. Fasone, E. Mostacci, G. Romeo (dir.), *Judicial Review and Electoral Law in a Global Perspective*, Oxford, Hart Publishing, 2024, p. 65-83.

« Qu'attendre du Conseil constitutionnel en matière de protection des libertés ? Les défis de la légitimité du juge constitutionnel français », AJDA, n°19-2025, p. 969-976.

« Conseil constitutionnel du Sénégal, décisions n° 1/C/24 du 15 février 2024 (inconstitutionnalité de la révision constitutionnelle décalant la date des élections présidentielle) et n° 5/E/2024 du 6 mars 2024 (méconnaissance de l'obligation constitutionnelle de fixer la date des élections présidentielles) - Chronique de droit constitutionnel comparé (janvier 2024-juin 2024) », Titre VII. *Les Cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 13, November 2024

#### Maria Castillo

« Chronique de jurisprudence de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples : genèse », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, n° 22, 2024, Presses universitaires de Caen, p. 144-151.

#### Dominique Custos

« La consultation des populations ultramarines », in D. Dormoy, T. M'Saidié, J. Ziller (dir.), *Pour un nouveau droit français des outre-mer*, Bruxelles, Larcier Intersentia, 2024, p. 5-31.

#### Vincent Le Grand

« Droit des lotissements et renouveau pavillonnaire : changer les codes avant de modifier le code », in *Réenchanter les zones pavillonnaires : vers une transformation en douceur*, Opérations Immobilières, n° 171-172, janv.-févr. 2025, p. 56-58.

« La qualification des "divisions secondaires" : un enjeu de densification urbaine », in *Le lotissement à l'heure de la sobriété foncière*, Droit et Ville, n° 98, 2024, p. 4 et s.

#### Jérémie Iglesias, Léonora Janane et Maxime Valentin

« Chronique de jurisprudence constitutionnelle française 2023 », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, n° 22, 2024, p. 117-125.

#### Jérôme Pigeon

« La réglementation du lotissement avant le XX<sup>e</sup> siècle », *Droit et Ville*, 2024/2, n° 98, p. 9-19.

### Alix Rodet-Profit

« Le contrat d'assurance au service du commerce transatlantique à travers l'exemple rouennais (1650-1700) », in P. Bauduin, F. Dremeaux, J.-F. Klein, A. Peters-Custot, E. Saunier (dir.), *Les Normands acteurs de la mondialisation*, La Geste, Presses universitaires de Nouvelle-Aquitaine, 2024, p. 124-132.

### Odile Salvat

« L'appel devant la Cour suprême du Royaume-Uni », *Revue internationale de droit comparé*, 2024, n° 2, p. 49-83.

« La prescription des actions à l'encontre d'un copropriétaire pour agissements contraires aux règles de la copropriété », *Actualité juridique Droit immobilier* (AJDI), avril 2025, p. 255-263.

# Partie 3.

## Activités scientifiques



### Colloques organisés par l'ICREJ

#### 7 MARS 2025 | LE FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE À L'ÈRE DE LA RSE

Le 7 mars 2025, l'UFR Droit, AES et Administration publique de l'université de Caen Normandie a accueilli une journée scientifique consacrée à la thématique « Fonctionnement de l'entreprise à l'ère de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ».



Ce colloque, organisé sous la responsabilité scientifique d'**Aïda Bennini** (université de Caen Normandie) et Solène Ringler (université d'Angers), marque le lancement d'un partenariat interdisciplinaire entre l'ICREJ, le Centre Jean Bodin (droit) et le GRANEM (économie et gestion) de l'université d'Angers.

Ce partenariat, en cours d'élargissement à d'autres universités et partenaires institutionnels (Banque de France, ADEME, ONG), prévoit un cycle de deux journées scientifiques avec publication des actes :

- Fonctionnement de l'entreprise à l'ère de la RSE (7 mars 2025, Caen),
- RSE et impacts sur les entreprises (4 avril 2025, Angers).

#### Une approche interdisciplinaire et prospective

La journée a réuni des intervenants de haut niveau issus du monde académique, institutionnel et associatif, autour des enjeux juridiques, économiques et sociaux de la RSE.

Les interventions ont abordé notamment :

- les fondements internationaux de la RSE,
- les évolutions du droit européen,
- les nouveaux contentieux émergents,
- le rôle croissant des investisseurs et des instances représentatives du personnel.

Parmi les temps forts, la présentation de la directive européenne sur le devoir de vigilance, adoptée en 2024, a suscité un intérêt particulier. Cette directive incarne un changement d'échelle dans la régulation de la durabilité, en plaçant la vigilance et la prévention des atteintes aux droits humains et à l'environnement au cœur des obligations des entreprises.

#### Une réflexion sur les tensions normatives

Les échanges ont révélé les tensions croissantes entre les objectifs ambitieux de la RSE et les incertitudes juridiques qu'elle soulève, notamment face à une normativité en expansion, parfois difficile à articuler avec les réalités de terrain.



La journée s'est conclue sur l'annonce du prochain colloque, prévu le 4 avril 2025 à Angers, consacré aux impacts concrets de la RSE sur le fonctionnement des entreprises, dans une logique de coopération interdisciplinaire renforcée.

## 4 AVRIL 2025 | RÉFORMER LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS : POURQUOI ? COMMENT ? JUSQU'À QUEL POINT ?

Le 4 avril 2025, l'université de Caen Normandie a accueilli sur son campus 1 un colloque d'envergure nationale intitulé « Réformer la protection juridique des majeurs : Pourquoi ? Comment ? Jusqu'à quel point ? ».



Placé sous la direction scientifique de **Gilles Raoul-Cormeil** (université de Caen Normandie) et Jean-Marie Plazy (université de Bordeaux), cet évènement a été organisé par l'Institut caennais de recherche juridique (ICREJ), en partenariat avec l'Institut de Recherche en Droit des Affaires et du Patrimoine (IRDAP) et le Centre européen de recherches en droit des familles, des assurances, des personnes et de la santé (CERFAPS).

Ce colloque marque le lancement d'un cycle de réflexion de deux ans (2025-2027) sur l'évolution du droit des majeurs protégés. Il a rassemblé plus de 200 participants en présentiel et une soixantaine en ligne, témoignant d'un fort intérêt scientifique, institutionnel et professionnel pour cette réforme d'ampleur.

Les interventions ont mis en lumière les tensions entre les engagements internationaux de la France (notamment la Convention de La Haye de 2000 et la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU, 2007) et les contraintes pratiques auxquelles sont confrontés les professionnels du secteur. La question de la réforme par ordonnance a également été discutée, en pesant ses avantages et limites.

Des problématiques transversales ont été abordées, telles que :

- l'évaluation de l'altération des facultés personnelles,
- la procédure devant le juge des tutelles,
- et la publicité des mesures de protection.



Deux volets thématiques ont structuré la journée :

- La protection de la personne, abordant les droits strictement personnels, les droits sociaux et familiaux, et les soins psychiatriques sans consentement.
- La protection des biens, avec des interventions sur la disposition du logement, la classification des actes, et le contrôle des comptes par les professionnels qualifiés.

La journée s'est conclue sur une intervention de Me François Dupin (Barreau de Montréal), à l'occasion des 80 ans du Curateur public du Québec. Il a présenté cette institution comme un modèle possible pour une future instance nationale française de coordination, en cas de création d'un Conseil national de la protection juridique des majeurs.

Ce colloque constitue une première étape importante dans les travaux de l'ICREJ sur ce chantier législatif majeur, au cœur des enjeux de dignité, d'autonomie et de sécurité juridique des personnes vulnérables.



## 22 MAI 2025 | LES ROBOTS AUTONOMES : QUEL ENCADREMENT JURIDIQUE ET ÉTHIQUE ?



Le 22 mai 2025, l'ICREJ a organisé, à l'UFR Droit, AES et Administration publique de l'université de Caen Normandie, un colloque intitulé « Les robots autonomes. Quel encadrement juridique et éthique ? », placé sous la direction scientifique d'**Amandine Cayol** et **Maria Castillo**, enseignantes-recherchères et codirectrices de la Clinique juridique de Normandie.



*Maître Alain Bensoussan*



*Eleonora Bottini lors des propos d'ouverture*

S'inscrivant dans la continuité pédagogique et scientifique du procès fictif présenté lors de la Fête du droit 2025, cet évènement a réuni des chercheurs issus de plusieurs disciplines pour interroger l'encadrement juridique et éthique des robots autonomes, avec une attention particulière portée aux systèmes d'armes létales autonomes.

La journée s'est ouverte par une rencontre entre les étudiants de la Clinique juridique et leur parrain, Christian Byk, représentant de la France au Comité intergouvernemental de bioéthique de l'UNESCO.

### Session 1 – Robots tueurs et responsabilité juridique

La première session a exploré la question des armes autonomes, en s'appuyant notamment sur la projection d'extraits du procès fictif d'un policier cyborg ayant causé la mort de touristes en 2050. Ce scénario a permis d'analyser les différents niveaux de responsabilité : celle de l'État, du cyborg lui-même (responsabilité pénale et civile), et du producteur de l'implant cérébral.

Marie des Neiges Ruffo De Calabre (université de Namur) a ensuite proposé une réflexion sur les enjeux éthiques et moraux soulevés par ces technologies.

### Session 2 – Robots autonomes et statut juridique

L'après-midi a débuté par une réflexion sur le statut juridique des robots autonomes. Alain Bensoussan (avocat, Paris) a envisagé la possibilité de leur reconnaître une personnalité juridique. Alison Blondeau (université d'Artois) a présenté les régimes de responsabilité civile envisageables en cas de dommages, tandis que Philippe Achilleas (université Paris-Saclay) a analysé le droit applicable aux robots dans l'espace extra-atmosphérique.



### Session 3 – Intelligence artificielle et encadrement normatif

La dernière session a porté sur les cadres juridiques et éthiques entourant l'intelligence artificielle. **Thibault Douville** a présenté l'état du droit européen en matière d'IA, avant que Nathalie Nevejans (université d'Artois) n'évoque les enjeux de l'IA responsable. Enfin, Christian Byk a conclu la session en dressant un bilan de la recommandation sur l'IA de l'UNESCO.

### Une réflexion pluridisciplinaire sur les défis technologiques

Ce colloque a permis de souligner la complexité croissante des défis juridiques, techniques et éthiques liés au développement des technologies autonomes. En réunissant des spécialistes du droit privé, du droit public, de la philosophie et de la bioéthique, il a posé les bases d'un cadre de réflexion collectif, nécessaire à l'élaboration de normes juridiques adaptées aux technologies du futur.

**23 MAI 2025 | LE REFUS EN DROIT**  
**COLLOQUE JEUNES CHERCHEURS DE L'ICREJ**  
**1<sup>ère</sup> ÉDITION**

Première édition du colloque Jeunes chercheurs de l’Institut caennais de recherche juridique organisée par **Manon Decaux**, docteure en droit public, **Camille Jussiaux**, docteure en droit privé et **Morgan Pénitot**, doctorant en droit public à l’université de Caen Normandie.



Introduction et mot d’ouverture

Le colloque s'est ouvert par des mots de bienvenue de la part du directeur de l'UFR de Droit, AES et Administration publique de l'université de Caen Normandie, du directeur adjoint de l'École doctorale droit Normandie et de la codirectrice de l'Institut caennais de recherche juridique. Les trois organisateurs ont ensuite pris la parole pour introduire le colloque, en rappeler l'objet, les éléments saillants et présenter l'organisation tripartite retenue.

### Session 1 - Le refus contrôlé par le droit

S'est ensuite ouverte la première session, consacrée au contrôle du refus par le droit, présidée par le professeur **Jean-Manuel Larralde**.

Clémentine Bertheaud a présenté ce contrôle dans le domaine de la propriété intellectuelle à travers le développement de « contrats forcés ». Elle a montré que le refus du titulaire d'un droit couvert par la propriété intellectuelle, certes protégé, peut également être contré par le droit.

Cette contribution a été suivie par l'exposé par **Lucas Sandret** du refus en matière d'expertise biologique : le libre refus de s'y soumettre n'est pas sans conséquence et peut entraîner des effets juridiques notables jusqu'à l'établissement d'un lien de filiation non désiré.

Cette approche du sujet a ensuite été abordée, par Arthur Lambert, sous l'angle de l'instruction en famille : le refus de scolarisation de l'enfant dans une école de la République fait l'objet d'un contrôle institutionnel.

La dernière intervention de la matinée portait sur le contentieux administratif. **Maxime Valentin** s'est intéressé au refus de l'administration d'abroger des règlements ou de résilier des contrats administratifs illégaux.

### Session 2 - Le refus protégé par le droit

S'est ouverte, après la pause déjeuner, la deuxième session consacrée à la protection du refus sous la présidence d'**Amandine Cayol**. Si le droit peut contrôler le refus, il peut également le protéger. Dans ce cadre, l'expression du refus a d'abord été abordée par Salomé Didier-Fedick sous l'angle du refus de soin, dont l'effectivité tend à être remise en cause.

La protection du refus a ensuite été observée par **Philomène Brun** et **Alexandre Morin** dans le domaine des incapacités, à travers le refus du majeur protégé et de la personne mineure. Alexandre Humain-Lescop s'est ensuite interrogé sur un sujet d'actualité à travers l'articulation du refus de traitement des données personnelles avec l'usage croissant de l'intelligence artificielle dont la pratique révèle l'insuffisance du cadre juridique.

### Session 3 - Le refus opposé au droit

La troisième et dernière session a été consacrée au refus opposé au droit positif. Elle a été présidée par la professeure Manon Altweig-Boussac. Des interrogations vis-à-vis de l'État de droit ont été soulevées. Romain Beneteau s'est d'abord intéressé à cette question à travers le mécanisme de l'astreinte, permettant de sanctionner le refus, par l'administration, d'appliquer une décision de justice. **Léonora Janane** et **Renan Recouvreur** ont ensuite illustré le refus en tant que prérogative régaliennes à travers la question du refus de débarquement de navires humanitaires. Enfin, Margo Villeroy s'est intéressé au refus opposé à la puissance publique à partir d'un cas de refus de payer en matière fiscale, à travers le cas spécifique de l'octroi de mer.

La journée s'est conclue par la présentation des propos conclusifs par **Jérôme Pigeon**, maître de conférences en histoire du droit. Des liens ont pu être tracés entre chaque intervention, mettant en avant la recherche d'un équilibre entre protection et limitation du refus. Elle a été ponctuée de riches temps d'échange entre le public et les divers intervenants.

Le colloque a ainsi pleinement rempli son objectif : favoriser le partage des savoirs, encourager les jeunes chercheurs à confronter leurs travaux à la critique académique, et nourrir les recherches en cours au sein de l'ICREJ. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation de la jeune recherche juridique et constitue une étape fondatrice d'un espace pérenne de réflexion et d'échange, appelé à se renouveler et à s'élargir dans les années à venir.

**9h00 | Accueil des participants**

**9h30 | Mot de bienvenue**

Florent Petit, professeur de droit privé, doyen de l'UFR de Droit, AES et Administration publique  
Eleonora Bottini, professeure de droit public, et Thibault Douville, professeur de droit privé,  
co-directeurs de l'Institut caennais de recherche juridique (UR 967)  
Jean-Manuel Larralde, professeur de droit public, responsable adjoint de l'École doctorale de droit  
Normande (ED DN 98)

**9h45 | Propos introductifs**

Manon Decaux, docteure en droit public, élève de l'UFR de Droit, AES et Administration publique  
Camille Jussiaux, docteure en droit privé, Morgan Pénitot,  
doctorante en droit public, université de Caen Normandie, co-organisateurs du colloque  
Jean-Manuel Larralde, professeur de droit public, responsable adjoint de l'École doctorale de droit  
Normande (ED DN 98)

**10h00 - 12h00 | Session 1 - Le refus contrôlé par le droit**

Présidée par Jean-Manuel Larralde, professeur de droit public à l'université de Caen Normandie

**Le refus en propriété intellectuelle : le paradoxe du refus refusé**

Clémentine Bertheaud, docteure en droit public à l'université Paris I Panthéon Sorbonne  
Refus de l'expertise biologique en matière civile : expression d'une liberté contrainte  
Lucas Sandret, doctorant en droit public à l'université de Caen Normandie

**10h30 | Discussion avec la salle**

**12h00 | Pause déjeuner**

**13h30 - 15h00 | Session 2 - Le refus protégé par le droit**

Présidée par Amandine Cayol, maître de conférences HDR en droit privé à l'université Bretagne Sud  
Normande

**Le refus de soin protégé par le droit : jusqu'à ce que la mort les sépare**

Salomé Didier-Fedick, docteure en droit public à l'université de Caen Normandie

**14h30 | Discussion avec la salle**

**15h00 | Pause café**

**15h30 - 17h00 | Session 3 - Le refus opposé au droit**

Présidée par Manon Altweig-Boussac, professeure de droit public à l'université Paris-Est Créteil  
Le refus de l'administration d'exécuter un jugement face au mécanisme de l'astreinte administrative  
Romain Beneteau, doctorant en droit public à Nantes Université

**Le refus de débarquement des navires humanitaires : de la souveraineté des États européens à la protection des droits fondamentaux des personnes migrantes en mer**

Léonora Janane, doctorante en droit public à l'université Caen Normandie et Renan Recouvreur,  
doctorant à l'université Paris Panthéon-Assas, ATER à l'université de Caen Normandie

**Le refus de payer, témoin d'une histoire de l'octroi de mer**

Margo Villeroy, doctorante en histoire du droit à Nantes Université

**16h30 | Discussion avec la salle**

**17h00 | Propos conclusifs**

Jérôme Pigeon, maître de conférences en histoire du droit à l'université de Caen Normandie

## 20 JUIN 2025 | SEXUALITÉ, GENRE ET DOMMAGE CORPOREL



Le 20 juin 2025, l'UFR de Droit, AES et administration publique de l'université de Caen Normandie a accueilli un colloque consacré à un sujet encore trop peu exploré dans le champ juridique : « Sexualité, genre et dommage corporel ».

Organisé par l'ICREJ, sous la direction scientifique d'**Amandine Cayol** et **Mathias Couturier**, enseignants-chercheurs en droit privé et directeurs du Master Droit des assurances, à l'université de Caen Normandie, l'évènement a rassemblé une cinquantaine de participants et une dizaine d'intervenants.



### Une journée de réflexion interdisciplinaire

Cette manifestation a interrogé, sur les plans théorique (universitaires) et pratique (avocats, magistrats, assureurs), l'appréhension des questions de genre et de sexualité concernant l'indemnisation des dommages corporels.

La matinée a débuté par les propos introductifs de Pierre Brasseur, professeur de sociologie à l'université libre de Bruxelles.

### Session 1 : Violences sexuelles et évaluation du dommage corporel

Une table ronde était consacrée au problème de l'indemnisation des victimes de violences sexuelles, les règles propres à la détermination et à l'évaluation du dommage corporel étant étonnamment peu mobilisées dans la pratique des différentes juridictions et des fonds de garantie.

Elle a permis de croiser les regards en laissant place à un débat entre une universitaire (Julie Mattiussi, maître de conférences en droit privé à l'université de Strasbourg), un magistrat (Antonio Musella, juge au tribunal judiciaire de Créteil), une avocate (Hélène Kozaczyk, avocate au Barreau de Caen, diplômée en victimologie), la directrice du FGCI (Nathalie Faussat) et une experte psychiatre (Liliane Daligand, psychiatre et professeur émérite de médecine légale à l'université Lyon 1).

### Session 2 : Sexualité, dommage corporel et difficultés d'indemnisation

La seconde session d'échanges était présidée par Mathias Couturier, maître de conférences en droit privé à l'université de Caen Normandie. Elle a été consacrée à l'analyse des difficultés liées à l'indemnisation des atteintes aux capacités sexuelles d'une victime d'un dommage corporel. Un focus, dans un premier temps, a été réalisé sur les composantes et les difficultés d'évaluation.

Maître Alice Dupont-Barrellier (avocate au Barreau de Caen, spécialisée en droit du dommage corporel et membre de l'ANADAVI) a évoqué les difficultés pratiques posées par la réparation des préjudices liés à la sexualité, avant que Camille Philippart (conseiller référendaire à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation) présente l'indemnisation des préjudices liés à la sexualité devant la Cour de cassation.

Les enjeux spécifiques soulevés par les violences gynécologiques ont ensuite été développés par Laurie Friant (maître de conférences en droit public à l'université de Poitiers), et ceux liés à l'indemnisation des préjudices des jeunes enfants par Anne Guegan (maître de conférences HDR en droit privé à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne) et Liliane Daligand.

### Session 3 : Biais de genre et orientation sexuelle dans l'indemnisation

Dans un dernier temps, le colloque a permis d'aborder le problème de l'existence de biais liés à l'influence du genre et des orientations sexuelles de la victime dans l'indemnisation du dommage corporel avec deux interventions complémentaires d'un universitaire (Christophe Quezel-Ambrunaz, professeur de droit privé à l'université Savoie Mont-Blanc) et d'une avocate (Aurélie Coviaux, avocate au Barreau de Paris, spécialisée en droit du dommage corporel, membre de l'ANADAVI).



## Colloques co-organisés par l'ICREJ

### 6 ET 7 NOVEMBRE 2024 | LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À L'AUNE DES DROITS FONDAMENTAUX

Par **Amandine Cayol** (université de Caen Normandie), Harold Kobina Gaba (université Le Havre Normandie) et Ismaëlline Eba Nguema (université Mohamed V)

Le laboratoire de recherche en droits fondamentaux, échanges internationaux et de la mer – LexFEIM, a organisé un colloque les 6 et 7 novembre 2024 à l'université Le Havre Normandie, centré sur les tensions entre les activités économiques et la protection des droits fondamentaux.



Les enseignants-chercheurs de l'université de Caen Normandie ont activement contribué à cet événement, apportant leurs réflexions sur l'impact des activités économiques sur les libertés et les droits des individus. Parmi eux, **Thomas Besse** est intervenu sur les fragilités et renforcements de la liberté d'expression dans le contexte des activités économiques. **Aurore Catherine** a exploré la question de la protection juridique du patient dans le cadre des relations entre droit de la santé et activités économiques.



Thomas Besse, Aurore Catherine et Amandine Cayol

Par ailleurs, **Laurence Fin Langer** et **Marie-Noëlle Rouspide-Katchadourian** toutes deux de l'université de Caen Normandie, ainsi que **Fanny Gabroy**, professeure de droit privé à l'université de Cergy et membre associé de l'ICREJ, ont abordé un sujet crucial : le droit à la santé des travailleurs et son renouveau face aux évolutions économiques et industrielles.

Le colloque a mis en lumière les tensions qui existent entre le développement économique dans un système capitaliste mondialisé, qui repose souvent sur l'individualisme et la recherche du profit, et les exigences des droits fondamentaux. Les interventions des chercheurs caennais ont illustré ces enjeux, en particulier les défis liés à la protection des libertés publiques, à l'environnement, ainsi qu'à la santé et la sécurité des individus. Ce fut également l'occasion de discuter des stratégies juridiques en cours de développement pour répondre à ces conflits émergents.

Les contributions des universitaires caennais ont enrichi les débats sur l'interaction complexe entre le monde économique et les droits humains, notamment dans des domaines aussi variés que la liberté d'expression, la santé publique, et la protection des travailleurs face aux mutations économiques.

### 17 DÉCEMBRE 2024 | RESPONSABILITÉ DES GOUVERNANTS EN PÉRIODE DE CRISE : UNE ÉTUDE COMPARÉE FRANCE – ITALIE

Par **Eleonora Bottini**, professeure à l'université de Caen Normandie et Antonia Baraggia professeure à l'università Statale di Milano



Eleonora Bottini et Antonia Baraggia

Depuis deux ans, deux équipes d'enseignants-chercheurs italiens et français, spécialistes en droit public, constitutionnel et pénal, se sont penchées sur les affaires mettant en cause la responsabilité des ministres en raison de la gestion de la pandémie de Covid-19. Une comparaison a été établie entre les deux constitutions et les réformes qui ont mis en place le système actuel de responsabilité pénale ministérielle en France et en Italie, afin de mettre en lumière les problématiques qui se posent dans les deux pays dans la distinction, souvent ardue, entre justice politique et justice pénale.

Le colloque de clôture de ce projet s'est tenu le 17 décembre 2024 à l'université de Milan. Les résultats seront publiés en 2025.



Sala Napoleonica, Palazzo Greppi, Milano, Italy

### 23 JANVIER 2025 | PROTÉGER LA VOIX ET L'IMAGE À L'HEURE DE L'IA

Dans le cadre des réflexions actuelles sur les enjeux juridiques de l'intelligence artificielle, l'université de Caen Normandie, par l'intermédiaire de l'ICREJ et de son codirecteur, **Thibault Douville**, professeur de droit privé, a co-organisé, en partenariat avec l'université Paris-Saclay et la CNIL, le colloque « Protéger la voix et l'image des personnes à l'heure de l'IA ».



Alexandra Bensamou et Thibault Douville

Cet évènement a réuni des universitaires, des régulateurs et des acteurs professionnels de premier plan afin de réfléchir aux enjeux juridiques, économiques et sociétaux soulevés par les nouvelles technologies de reproduction numérique et par l'essor de l'IA générative.

Les débats ont porté à la fois sur le cadre juridique applicable et sur les risques liés à la désinformation, à l'atteinte aux droits voisins ou encore à l'usage abusif des identités numériques. L'intervention de la directrice du U.S. Copyright Office et la clôture par la présidente de la CNIL ont souligné l'importance d'une approche internationale et concertée.

Ce colloque s'inscrivait dans le prolongement du Sommet mondial de l'IA, organisé au Grand Palais sous l'égide de la présidence de la République. Bien que le droit n'ait représenté qu'une part limitée du programme global, cette manifestation a compté parmi les rares évènements spécifiquement dédiés au droit de l'IA, confirmant ainsi la place de l'ICREJ comme acteur engagé dans la réflexion scientifique et institutionnelle sur la régulation des technologies numériques.



## Cycles de conférences

### • Conférences d'actualité juridique

Pour la troisième année universitaire consécutive, l'année 2024-2025 a vu se dérouler un nouveau cycle des conférences d'actualités de l'ICREJ. Résolument tournés vers la valorisation de la recherche individuelle et collective du laboratoire, ces moments de partage du savoir et d'échange ont été créés afin de permettre, sur une plage horaire commode pour tous (12h-14h et un vendredi par mois), aux chercheurs de notre centre de présenter l'actualité de leur matière de spécialité ou un thème de leur choix, seuls ou accompagnés de praticiens. L'année 2024-2025 aura vu se tenir 9 conférences d'actualités, l'une d'entre elles étant reportée et deux d'entre elles ayant été annulées.

Cette même année a vu se renouveler des conférences données sur des thématiques déjà abordées les années précédentes, créant de ce fait de véritables rendez-vous visiblement très attendus (droit du dommage corporel, droit des sociétés, droit du travail), tout en proposant, dans le même temps et à l'image de la diversité des axes de recherches et des profils de chercheurs fédérés par l'ICREJ, de nouvelles thématiques, simultanément connectée à l'actualité sociétale et à l'actualité scientifique (droit de l'IA, droit de la Cour suprême, droit européen des droits de l'homme, droit électoral, droit fiscal).

La dynamique enclenchée a permis de rassembler plus de 400 participants, dont 10% de professionnels du droit et un bon nombre d'étudiants et de chercheurs, confirmant la vocation première de ces conférences. La programmation pour 2025-2026 est en cours, avec en perspective le même effort conjugué de fidélisation des publics et de renouvellement permanent des thèmes. En effet, sont d'ores et déjà prévues des conférences d'actualité en droit pénal, en droit de la RSE, en droit des procédures collectives, en droit du dommage corporel...

Un grand merci à tous ceux qui par leur initiative, leur engagement et leur participation ont concouru au succès de ces manifestations.

### 6 SEPTEMBRE 2024 | ACTUALITÉ EN DROIT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Par **Thibault Douville**, professeur des universités, directeur du master droit du numérique à l'université de Caen Normandie.

Thématiques abordées lors de cette conférence :

- L'encadrement de la prise de décision exclusivement automatisée (notes de solvabilité – CJUE, 7 décembre 2023, Schufa)
- Présentation sélective du règlement européen sur l'Intelligence artificielle
- Présentation critique des Fiches pratiques de la CNIL sur l'IA (avril 2024)

### 11 OCTOBRE 2024 | ACTUALITÉ EN DROIT DE LA COUR SUPRÈME DES ÉTATS-UNIS

Par **Eleonora Bottini**, professeure de droit public à l'université de Caen Normandie



### 7 NOVEMBRE 2024 | REVUE DE LA JURISPRUDENCE FISCALE

Par **Thierry Lamulle**, maître de conférences en droit public HDR à l'université de Caen Normandie et Maître Marc Vibert, avocat au Barreau d'Évreux, et associé du cabinet KBESTAN

### 15 NOVEMBRE 2024 | ACTUALITÉ EN DROIT DES SOCIÉTÉS

Par **Jean-Christophe Pagnucco**, professeur en droit privé à l'université de Caen Normandie



### 17 JANVIER 2025 | ACTUALITÉ EN DROIT DU TRAVAIL « LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE SUBI PAR LE SALARIÉ : ÉTENDUE, PREUVE ET PRESCRIPTION »

Par **Laurence Fin-Langer**, professeure et **Marie-Noëlle Rouspide-Katchadourian**, maître de conférences en droit privé à l'université de Caen Normandie

Accompagnées de Fanny Gabroy, professeure des universités, agrégée de droit privé et à CY Cergy Paris Université



### 28 FÉVRIER 2025 | ACTUALITÉ DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Par **Jean-Manuel Larralde**, professeur de droit public à l'université de Caen Normandie



### 14 MARS 2025 | ACTUALITÉ EN DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

Par **Amandine Cayol**, maître de conférences HDR en droit privé à l'université de Caen Normandie, Maître Alice Dupont-Barrelier, avocate au barreau de Caen et Maître Frédérique Mocque Nicoloff, avocate au barreau de Rouen



### 16 MAI 2025 | ACTUALITÉ DU DROIT ÉLECTORAL

Par **Théo Scherer**, maître de conférences en droit privé et **Léonora Janane**, doctorante en droit public à l'université de Caen Normandie



## • Les ateliers de la SCI

Ce projet pluriannuel de recherche est consacré à la Société Civile Immobilière (SCI), un mécanisme essentiel mais souvent méconnu de gestion et de transmission du patrimoine privé.

### Un projet aux enjeux multiples

La SCI, utilisée par plus de 40% des sociétés françaises, est un outil privilégié pour gérer, protéger et transmettre des actifs immobiliers. Cependant, les questions juridiques soulevées par sa constitution, sa gestion et son optimisation dans le cadre du droit des sociétés, du droit des biens, et du droit fiscal, demeurent nombreuses. Le projet des Ateliers de la SCI vise à répondre à ces enjeux à travers des études approfondies et des échanges avec des experts.

Objectif du projet : publication à la Revue Droit des sociétés (LexisNexis) de dossiers annuels, regroupant trois articles écrits en collaboration par les contributeurs sur une durée de trois ans et mettant en valeur le travail des intervenants et des équipes de l'ICREJ.

### 12 DÉCEMBRE 2024 | SCI ET DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ

Intervenants : Nadège Jullian, professeure à l'université Toulouse Capitole et **Jean-Christophe Pagnucco**, professeur de droit privé à l'université Caen Normandie

Discutante : **Armelle Gosselin-Gorand**, professeure de droit privé à l'université Caen Normandie



### 16 JUIN 2025 | LES ENJEUX DE LA RÉDACTION DE L'OBJET SOCIAL ET LES POUVOIRS DU GÉRANT

Intervenants : Jean-François Hamelin, professeur de droit privé à l'université Bourgogne Europe et **Jean-Christophe Pagnucco**, professeur de droit privé à l'université Caen Normandie

Discutant : **Thibault Douville**, professeur des universités, agrégé de droit privé, directeur du master droit du numérique à l'université de Caen Normandie



## • Conférences débats et recherches

### 3 SEPTEMBRE 2024 | INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE ET PROFESSIONS DU DROIT

Intervenant : Thomas Saint-Aubin, co-fondateur de Seraphin.legal et directeur de l'innovation de MyLegiTech

Discutant : **Thibault Douville**, professeur des universités, agrégé de droit privé, directeur du master droit du numérique à l'université de Caen Normandie



### DU 2 AU 4 DÉCEMBRE 2024 | MASTERCLASS CONSTITUTIONALISM AND INSURRECTION

Au printemps 2024, la question de savoir si Donald Trump pouvait être disqualifié des élections présidentielles à venir et partant éliminé des bulletins électoraux a été examinée par différents juges aux États-Unis. La raison était l'accusation de trahison par l'incitation à l'insurrection que ses propos du 6 janvier 2021 auraient représentée. Si la Cour Suprême des États-Unis a finalement conclu au maintien de sa candidature, la question de savoir qu'est-ce qu'une insurrection en droit constitutionnel américain et dans l'histoire des États-Unis est revenue à l'ordre du jour.

Organisée par **Eleonora Bottini**, professeure de droit public à l'université de Caen Normandie et en collaboration avec la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen (MRSN), cette masterclass, enseignée par un des principaux experts de la question aux États-Unis, Mark Graber (University of Maryland), a permis d'approfondir les aspects historiques, politiques et juridiques de l'insurrection dans le cadre du constitutionnalisme.

- Séance 1 : General context of the 14th amendment and constitutional reform
- Séance 2 : What has insurrection meant in the United States ?
- Séance 3 : Disqualification and militant democracy



*Eleonora Bottini et Mark Graber*

Cette masterclass a donné lieu à la captation d'un entretien par La forge numérique, espace multimédia de la MRSN de l'université de Caen Normandie.

La forge numérique. (2024, 4 décembre). Entretien avec Marc Graber, professeur à l'université du Maryland. [Vidéo]. Canal-U.

<https://doi.org/10.60527/p27t-3z53>.

### 3 DÉCEMBRE 2024 | CONFÉRENCE DU PROFESSEUR FRÉDÉRIC ROUVIÈRE | LE DROIT SELON LE PROFESSEUR CHRISTIAN ATIAS

Conférence du Professeur Frédéric Rouvière, organisée lors de la journée de rentrée de l'École doctorale Droit Normandie, à l'initiative de **Gilles Raoul-Cormeil**, professeur et directeur de l'École Doctorale Droit Normandie (EDDN)

### 10 JANVIER 2025 | LA MÉDIATISATION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Intervenant : Alexandre Ciaudo, professeur de droit public, université de Franche-Comté et avocat au Barreau de Dijon

Discutant : **Jean-Christophe Le Coustumer**, professeur de droit public à l'université Caen Normandie

### 13 JANVIER 2025 | CONFÉRENCE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Présentation des travaux scientifiques par **Manon Bonnet**, docteure en droit public et **Komlanvi Issifou Agbam**, docteur en droit privé, tous deux enseignants-chercheurs contractuels



## 17 JANVIER 2025 | LES COMPTES COURANTS D'ASSOCIÉS, DEMI-JOURNÉE D'ÉTUDES À CAEN

L'avance en compte courant d'associé, mécanisme par lequel un associé ou un actionnaire injecte dans les comptes sociaux, sans formalité aucune, une somme d'argent nécessaire à faire face aux besoins de liquidités du groupement, constitue l'un des modes financement privilégié des entreprises françaises. En l'absence de régime légal spécifique et unitaire, la pratique et le contentieux ont contribué à définir tout à la fois sa nature juridique singulière et les éléments de son régime, faisant naître au passage un certain nombre de questions dont certaines demeurent en suspens, et tenant essentiellement à la difficulté de conjuguer, sans interférence, la double qualité d'associé et de créancier.



## DU 21 JANVIER AU 25 FÉVRIER 2025 | SÉMINAIRE « RÉIFICATION DU CORPS HUMAIN »

Ce séminaire a été organisé par **Amandine Cayol**, en partenariat avec le pôle risques de la MRSH.

- La transformation du corps humain en ressource biomédicale, par Xavier Aurey, docteur en droit, avocat au Barreau de Caen
- Corps-sujet et corps-objet, une approche philosophique du corps, par Yannis Constantinides, professeur de philosophie et d'éthique appliquée, Espace éthique IDF, chargé de cours à la Faculté de médecine de Sorbonne Université
- Le corps humain, objet ou sujet de droit ? Du droit romain à nos jours, par Ralph Eveque, maître de conférences en histoire du droit, université de Nanterre
- La dataisation de la personne humaine, par Margo Bernelin, chercheuse au CNRS



Cette demi-journée d'études proposée par l'ICREJ, sous la direction scientifique du professeur **Jean-Christophe Pagnucco**, sera l'occasion de réunir une poignée de spécialistes du droit des sociétés et du droit fiscal afin d'approfondir l'étude de cette institution juridique relativement méconnue bien qu'omniprésente dans le paysage sociétaire français.

Intervenants :

- Elena Araujo, diplômée Notaire
- Matthieu Buchberger, maître de conférences à l'université de Paris Panthéon-Assas
- Elsa Gueguan, professeur à l'université de Poitiers
- Jean-François Hamelin, professeur à l'université de Bourgogne
- Nadège Jullian, professeure à l'université de Toulouse Capitole
- Karl Lafaurie, professeur à l'université de Limoges
- **Thierry Lamulle**, maître de conférences HDR à l'université de Caen Normandie
- **Jean-Christophe Pagnucco**, professeur à l'université de Caen Normandie



## 21 MARS 2025 | LES ACTIVITÉS DU FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES

Intervenante : Laura Porcher, chargée de développement RH au Fonds de garantie des Victimes, Paris

Discutants : **Amandine Cayol**, maître de conférences HDR en droit privé et **Mathias Couturier**, maître de conférences en droit privé et codirecteur du Master Droit Assurances à l'université de Caen Normandie



## 6 MAI 2025 | L'INDEMNISATION DES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES : COMPARAISON FRANCE-QUÉBEC

Intervenant : Daniel Gardner, professeur de droit à l'université Laval (Québec)

Discutants : **Amandine Cayol**, maître de conférences HDR et **Mathias Couturier**, maître de conférences et codirecteurs du Master Droit Assurances à l'université de Caen Normandie



## 12 MAI 2025 | PRÉSENTATION L'OUVRAGE « ÉTATS ET RÉSEAUX SOCIAUX »

Intervenants : Valère Ndior, professeur de droit public à l'université de Brest (Lab-LEX) et membre de l'Institut universitaire de France et Emmanuel Netter, professeur de droit privé à l'université de Strasbourg (CDPF)

Discutant : **Thibault Douville**, professeur de droit privé et codirecteur de l'ICREJ à l'université Caen Normandie



## 27 MARS 2025 | LA RÉPARATION DU DOMMAGE CORPOREL À LA COUR DE CASSATION : CADRE ET RÉCENTES DÉCISIONS

Intervenante : Camille Philippart, Conseiller référendaire à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation, a présenté la façon dont la Cour de cassation travaille pour examiner les pourvois en matière de réparation du dommage corporel, selon les contraintes et limites de son office, à la lumière d'arrêts récents rendus à la matière.

Discutante : **Amandine Cayol**, maître de conférences HDR en droit privé à l'université de Caen Normandie



## 19 MAI 2025 | L'IVG, 50 ANS APRÈS LA LOI VEIL : UNE LOI MÉMORIELLE POUR RÉHABILITER LES FEMMES CONDAMNÉES POUR AVOIR AVORTÉ ILLÉGALEMENT

Par **Maria Castillo** et **Amandine Cayol**, codirectrices de la Clinique juridique de Normandie, et coorganisé par le laboratoire et le pôle Risques de la MRSN



Les étudiants de la Clinique juridique de Normandie ont travaillé au cours de cette année universitaire sur la mise en place d'une commission vérité pour les victimes de la pénalisation de l'IVG à la demande de la Fondation des femmes. Madame la Sénatrice Laurence Rossignol a repris cette idée dans une proposition de loi actuellement en cours de discussion au Parlement.

La conférence-débats du 19 mai sera l'occasion de croiser les regards, de manière pluridisciplinaire, sur ce sujet d'actualité, en présence de mesdames :

- Laurence Rossignol, sénatrice du Val de Marne ;
- Floriane Volt, directrice des affaires publiques et juridiques à la Fondation des femmes ;
- Isabelle Asselin, gynécologue, présidente de l'Association universitaire de recherche, d'enseignement, d'information pour la promotion de la santé sexuelle
- **Eleonora Bottini**, professeure de droit public à l'université Caen Normandie

## 20 MAI 2025 | PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE « LE SEXE DE L'IMPÔT, L'IMPACT DE LA FISCALITÉ SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES »

Par Lise Chatain, auteure de l'ouvrage et professeure de droit privé à l'université de Bourgogne, **Jean-Christophe Pagnucco** et **Thibault Douville**, professeurs de droit privé l'université Caen Normandie



## 11 JUIN 2025 | LE POUVOIR CONSTITUANT : UN ENJEU CONTEMPORAIN ?

Par **Manon Bonnet**, docteure en droit public et **Julien Constantin**, docteur en histoire du droit, tous deux enseignants-chercheurs contractuels à l'université de Caen Normandie

Le programme de la journée d'étude « Le pouvoir constituant : un enjeu contemporain ? » a exploré la place et la pertinence actuelle du pouvoir constituant dans les sociétés démocratiques. Ce pouvoir, qui constitue l'origine et la référence des pouvoirs constitués, continue de susciter des débats au sein de la doctrine, de la jurisprudence et de la société en général. L'objectif de la journée était d'examiner si cette notion, fondamentale dans le développement du droit public moderne, conservait une importance à l'ère de l'internationalisation du droit et des crises des grandes structures juridiques.



*Eleonora Bottini lors des propos introductifs*

Les interventions ont abordé cette problématique sous différents angles - juridique, politique, philosophique et historique - et ont inclus des discussions sur la manière de réinventer l'exercice du pouvoir constituant pour renforcer la participation citoyenne et l'évolution des constitutions dans le contexte contemporain.

Les interventions étaient les suivantes : Alexis Blouët a présenté des pistes pour rendre le pouvoir constituant plus accessible aux citoyens, notamment par une « écriture dialogique » de la constitution; Carolina Cerdá-Guzmán a analysé les défis du pouvoir constituant dans un cadre démocratique et participatif, **Manon Bonnet** a étudié la mobilisation du pouvoir constituant par le Conseil constitutionnel

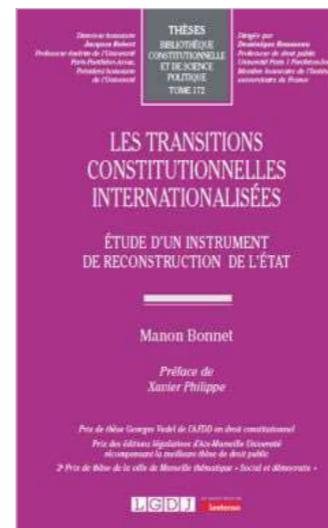


## • Publications

### LES TRANSITIONS CONSTITUTIONNELLES INTERNATIONALISÉES

**Manon Bonnet**, Les transitions constitutionnelles internationalisées : Étude d'un instrument de reconstruction de l'État. 1<sup>re</sup> éd. LGDJ, 2025. (Thèses, vol. 172), 496 p.

La thèse « Les transitions constitutionnelles internationalisées, Étude d'un instrument de reconstruction de l'État » de Manon Bonnet, membre de l'Institut caennais de recherche juridique, est parue le 8 avril 2025. Issu de sa thèse soutenue à l'université d'Aix-Marseille sous la direction de Xavier Philippe, elle explore le rôle du droit international dans les processus de transition constitutionnelle.



### LA CONSTITUTION ITALIENNE À 75 ANS :

#### PERSPECTIVES DEPUIS LA FRANCE

**Eleonora Bottini**, Franck Laffaille et Nicoletta Perlo (dir.), La Constitution italienne. Perspectives depuis la France, Éditions de la Société de législation comparée, à paraître, 2025.

L'ouvrage est issu du colloque « La Constitution italienne a 75 ans : perspectives depuis la France », organisé à l'université de Caen Normandie les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2023, à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Constitution italienne. Il a vocation à réunir le plus grand nombre de spécialistes francophones de droit constitutionnel et public italien, afin de fournir, dans une perspective comparatiste, une analyse exhaustive et critique de l'ordre constitutionnel italien. Sont ainsi étudiés le moment constituant, le régime politique, le contrôle de constitutionnalité, l'organisation régionale, les rapports entre le système italien et les ordres européen et international, ainsi que la protection constitutionnelle des droits fondamentaux.

Dans leurs contributions, les auteurs ont été amenés à insister sur les points de contact et les divergences, ainsi que les possibles sources d'inspiration croisées, avec le régime de la Ve République française.

## Résumé

La présente thèse propose une analyse juridique des transitions constitutionnelles internationalisées en tant qu'instrument de reconstruction internationalisée de l'État à travers une étude de droit constitutionnel comparé et de droit international en se focalisant sur sept cas d'étude : l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, l'Iraq, le Kosovo, la Namibie et le Timor oriental. La problématique traitée demande de s'interroger sur l'adéquation de l'instrument étudié au regard des fonctions qui lui sont attribuées par le droit international. Il s'agit de déterminer si les caractéristiques de l'instrument étudié sont adaptées à la réalisation des fonctions qui lui sont attribuées par le droit international. La thèse soutenue est que l'internationalisation des transitions constitutionnelles conduit à une altération de leur fonctionnement présentant elle-même un risque au regard de la réalisation de ses fonctions.

L'analyse du cadre juridique et des fonctions internationales attribuées à cet instrument, menée à partir du droit positif, permet de présenter les transitions constitutionnelles comme un moyen de règlement du différend et de reconstruction internationalisée de l'État. L'altération des transitions résultant de<sup>2</sup> leur internationalisation se caractérise à travers la réalisation d'une révolution juridique par une norme de droit international et une substitution temporaire d'acteurs internationaux aux institutions gouvernementales internes.

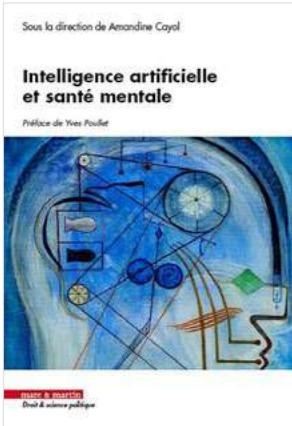
L'internationalisation du processus entraîne une dépendance du système créé aux acteurs internationaux et affecte la légitimité du droit qui en est issu, risquant d'entraver la réalisation des fonctions de l'instrument.



## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

### ET SANTÉ MENTALE

**Amandine Cayol** (dir.), Intelligence artificielle et santé mentale, préface Y. Poulet, éd. Mare & Martin, février 2025, 226 p.



### Résumé

Le développement des usages de l'intelligence artificielle ouvre des perspectives prometteuses pour la prévention, le diagnostic précoce et le traitement personnalisé des troubles psychiques, lesquels toucheront une personne sur trois au cours de sa vie selon l'OMS. Il participe de l'avènement d'une médecine dite 6P (préventive, prédictive, personnalisée, participative, preuve, parcours). Ce recours croissant à l'intelligence artificielle n'est toutefois pas sans soulever de nombreuses questions juridiques et éthiques. Quelle est l'acceptabilité sociale de telles pratiques ? Comment s'assurer du consentement éclairé des patients, souvent particulièrement vulnérables ? Comment encadrer l'utilisation des données des patients ? Comment sécuriser les outils d'IA ? Comment développer un encadrement éthique des outils d'IA en santé mentale ? C'est l'ensemble de ces questionnements que le présent ouvrage a pour ambition d'envisager.

## DOSSIER « SANTÉ ET ÉTHIQUE EN EHPAD »

**Amandine Cayol**, Jean-Philippe Cobbaut. Santé et éthique en EHPAD (1<sup>re</sup> partie). Droit, Santé et Société [Journal de médecine légale, droit médical, victimologie, dommage corporel. Série E], 3 (7), [40 p.], 2024.



## LE RENOUVELLEMENT DU DROIT CIVIL

### Sous l'influence du numérique

**Thibault Douville** (dir.), Le renouvellement du droit civil sous l'influence du numérique : [actes de la XXVIII<sup>e</sup> journée nationale de l'Association Henri Capitant et des amis de la culture juridique française, Dalloz et BNLefebvre Dalloz, 2024, Thèmes et commentaires, 210 p.]



### Résumé

Alors que le mouvement de numérisation de la société s'accélère, le droit se saisit à la fois de nouveaux objets comme les données, l'intelligence artificielle ou les risques cyber et de nouveaux acteurs comme les plateformes. Dans le même temps, le droit civil demeure relativement indifférent à ces évolutions. Le Code civil n'accueille l'environnement numérique que de manière marginale, essentiellement à propos de la conclusion des contrats par voie électronique. Si les grandes notions du droit civil peuvent se saisir de l'environnement numérique, la multiplication des règles spéciales (actifs numériques, régime de l'illectronisme, contrats de fourniture de contenus numériques, régimes spéciaux de responsabilité, etc.) et l'évolution de la vulnérabilité des personnes physiques, des pratiques contractuelles ou de la composition des patrimoines au contact de cet environnement invitent pourtant à réfléchir à ses insuffisances et à son possible renouvellement, en ayant à l'esprit les marges, parfois réduites, laissées par le droit de l'Union européenne.

## DOSSIER « LES COMPTES COURANTS

### D'ASSOCIÉ »

Le dossier a été rédigé sous la direction scientifique de **Jean-Christophe Pagnucco**, avec la participation de plusieurs experts : Elena Araujo, Matthieu Buchberger, Elsa Guégan, Jean-François Hamelin, Nadège Jullian, Karl Lafaurie et **Thierry Lamulle**. Il a été supervisé par Didier Poracchia et Sophie Schiller, dans le cadre des Actes Pratiques Ingénierie Sociétaire (n° 3, mai-juin 2025), une publication bimestrielle.

Le dossier intitulé « Les comptes courants d'associé » explore un mode de financement très prisé par les entreprises, à savoir les avances ou apports réalisés par les associés au sein de la société, qu'il s'agisse de comptes courants d'associé, d'avances en compte courant ou d'apports en compte courant.



### Résumé

Ces pratiques, qui sont souvent utilisées dans un cadre extrabancaire et hors capital, demeurent cependant peu encadrées par le législateur, ce qui peut rendre leur gestion complexe pour les praticiens. Le dossier examine ainsi le cadre juridique des comptes courants d'associés tout en mettant en lumière les difficultés pratiques liées à leur mise en œuvre.

## FICHES DE DROIT DU TRAVAIL

**Laurence Fin-Langer, Marie-Noëlle Rouspide-Katchadourian** et Fanny Gabroy. Fiches de droit du travail. 8<sup>e</sup> éd. Paris : Ellipses, février 2025.



### Résumé

L'ouvrage se présente comme un outil méthodique de révision consacré au droit du travail, structuré autour de cinquante-sept fiches synthétiques couvrant l'ensemble du programme. Chaque fiche propose des définitions fondamentales, des rappels des notions clés ainsi que des mises en garde contre les erreurs conceptuelles les plus fréquentes, permettant au lecteur de consolider et de hiérarchiser ses connaissances.

L'ouvrage intègre également des questions de cours assorties de corrections détaillées afin de favoriser l'auto-évaluation et d'assurer une maîtrise effective des points essentiels de la discipline.

Pour encourager un approfondissement personnel, des repères bibliographiques sont fournis, tandis qu'un index thématique permet une navigation rapide et efficace au sein du manuel.

Conçu comme un support polyvalent, l'ouvrage s'adresse tant aux étudiants de Licence 3 et de Master en droit qu'aux candidats aux concours juridiques et administratifs, notamment le CRFPA, l'ENM et les concours de la fonction publique. Il constitue ainsi une ressource structurante pour appréhender de manière claire et opérationnelle les enjeux du droit du travail contemporain.

## LES CAHIERS DE LA RECHERCHE SUR LES DROITS FONDAMENTAUX

Les Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux sont édités par les Presses universitaires de Caen et publient depuis 2002, avec un numéro par an. La revue organise chaque livraison autour d'une thématique principale relative aux droits humains et à leur évolution, dans le souci de rester en prise avec l'actualité. Elle propose également des chroniques de jurisprudence.



Couverture du n°22 des Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux

Les Cahiers sont dirigés par **Jean-Manuel Larralde**, professeur de droit public à l'université de Caen Normandie.

Le dernier numéro des Cahiers, n°22 « De la loi pénitentiaire au Code pénitentiaire », rédigé sous la direction d'**Agnès Cerf-Hollender** et de Jean-Manuel Larralde, est consacré à l'adoption d'un Code pénitentiaire (2022). Celui-ci constitue un nouveau levier pour l'évolution des droits et libertés fondamentaux en prison, ouvrant celle-ci à de nouvelles réalités et renouvelant certaines questions essentielles. Mais cet outil, à disposition tant des personnes détenues que des personnels, montre déjà des limites et il ne résoudra pas la question cruciale des conditions indignes de détention. Sa mise en œuvre dépendra en outre des acteurs de terrain pour renforcer la prison comme « lieu de droit ».

Le numéro 22 est disponible sur :

<https://journals.openedition.org/crdf/9303>

Numéros (à partir du n°2) disponibles sur  
[OpenEditions.org](https://openeditions.org)

## ACTUALITÉ DES PROCÉDURES COLLECTIVES

### CIVILES ET COMMERCIALES

La revue Actualité des procédures collectives, créée par les professeurs Corinne Regnaut-Moutier et Jocelyne Vallansan est publiée depuis 25 ans par le groupe Lexisnexis.

Composée de 20 numéros par an, elle propose à ses lecteurs un accès à l'actualité jurisprudentielle et législative dans le domaine du droit des entreprises en difficulté et du surendettement des particuliers ainsi qu'un regard critique sur celle-ci.

Elle est actuellement dirigée et rédigée par **Laurence Fin-Langer** (professeure à l'université de Caen Normandie, membre de l'ICREJ), **Florent Petit** (professeur à l'université de Caen Normandie, doyen de la faculté de Droit, membre de l'ICREJ), **Bertille Ghandaour**, (maître de conférences à l'université de Lille, membre associé de l'ICREJ) et Karl Lafaurie (professeur à l'université de Bordeaux, membre associé de l'ICREJ) ; Marie-France Bonneau étant sa rédactrice en chef au sein de Lexisnexis.

Chaque numéro comprend deux commentaires rédigés par les directeurs de la revue, un autre par un membre de l'ICREJ, et le dernier par un enseignant-chercheur ou par un professionnel du droit extérieur à notre centre de recherche, ainsi que des résumés synthétiques des décisions les plus récentes.

Référence incontournable pour les universitaires et les praticiens, l'Actualité des procédures collectives fait partie des revues spécialisées dans le domaine du droit de la défaillance économique.

Numéros de la revue disponibles sur  
[Lexiskiosque.fr](https://lexiskiosque.fr)



Couverture de l'édition 14, parue le 11 juillet 2025

## L'ESSENTIEL - DROIT DE LA FAMILLE

### ET DES PERSONNES

« L'ESSENTIEL » est une formule éditoriale totalement inédite. Chaque mensuel de cette nouvelle collection, présenté sous la forme d'un document de 8 pages, propose pour une matière donnée une sélection des textes et décisions les plus marquants, accompagnés de commentaires pratiques d'universitaires et de professionnels reconnus. Ainsi, même sans être spécialiste dans un domaine, vous accédez facilement et instantanément à l'essentiel à savoir.

L'ESSENTIEL Droit de la famille et des personnes couvre l'actualité majeure dans les domaines suivants : aliments, adoption, divorce, tutelle, procédure civile, fiscalité, mariage, action sociale, régimes matrimoniaux, libéralités, autorité parentale, discriminations, éducation, droit de la personnalité, filiation, logement, successions, droit international privé, majeurs protégés, incapables, incapacité et droit pénal.

La direction scientifique de cette collection est **Annick Batteur**, professeure émérite à l'université de Caen Normandie.

Le comité scientifique est composé de **Laurence Mauger-Vielpeau**, professeure de droit privé, **Jean-Manuel Larralde**, professeur de droit public à l'université de Caen Normandie et **Annick Batteur**.

L'édition 7 de la revue L'essentiel Droit de la famille et des personnes explore une variété de questions juridiques cruciales touchant le droit familial, civil, pénal et international. Parmi les thèmes abordés, on retrouve la responsabilité financière des époux (avec un éclairage sur la dette personnelle de l'époux et l'épouse commune en biens), la gestion des comptes bancaires dans le cadre de l'administration légale, ainsi que les droits des personnes en situation de vulnérabilité, notamment en matière de soins psychiatriques sans consentement.

L'édition traite également des évolutions législatives importantes, comme la fin de l'allocataire unique pour le complément de libre choix de mode de garde en cas de résidence alternée, et des questions liées aux régimes matrimoniaux et à la succession, avec un focus sur les implications pour les héritiers pacsés. Les articles abordent aussi la liberté d'expression, les obligations alimentaires en droit international, ainsi que des cas concrets de violation de domicile et de respect des droits procéduraux des personnes protégées. Un numéro riche en analyses et en mises au point pratiques pour les professionnels du droit.

Numéros de la revue disponibles sur  
[Labase-lextenso.fr](https://labase-lextenso.fr)



Couverture de l'édition 7, parue en juillet 2025



# Partie 4.

## Projets de recherche



### Projets achevés

- Responsabilité(s) des gouvernants face à la crise sanitaire. Étude franco-italienne des tensions entre responsabilité juridique et politique (2022-2025)

Contrat de recherche national et européen soutenu par l'**Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice** (IERDJ) nouvellement intitulé **Institut Robert Badinter**

Financement : **35 175 euros**

Durée : **3 ans**

Responsable scientifique du projet pour l'université de Caen Normandie : **Eleonora Bottini**

En collaboration avec l'université de Milan (responsable scientifique : Antonia Baraggia)



**Institut des Études  
et de la Recherche  
sur le Droit et la Justice**



**UNIVERSITÀ  
DEGLI STUDI  
DI MILANO**

La crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19 a soulevé avec particulière acuité la question de la responsabilité des décideurs publics. Parmi les nombreuses instances décisionnelles, les gouvernants ont été tout particulièrement mis en cause, à travers notamment des plaintes pénales déposées devant les instances compétentes. En France et en Italie, ce phénomène a remis à l'ordre un débat constitutionnel fondamental, celui de la distinction entre différents types de responsabilité des membres du gouvernement. Le rapport d'activité sera publié sur le site de l'Institut Robert Badinter (ancien IERDJ) à l'automne 2025. Les contributions individuelles paraîtront dans la revue juridique Jus Politicum en novembre 2025.

<https://institutrobertbadinter.fr/fr/>

- Comparative law in constitutional adjudication in France and Hungary » (2023-2025)

Programme Balaton 2024 – Groupe de recherche en droit constitutionnel comparé franco-hongrois

Contrat de recherche national et européen soutenu par **Campus France**, dans le cadre des **Partenariats Hubert Curien (PHC)**

Financement : **3 350 euros** pour l'équipe française

Durée : **3 ans**

Responsable scientifique du projet pour l'université de Caen Normandie : **Eleonora Bottini**

En collaboration avec l'Eötvös Loránd university, responsable scientifique : Eszter Bodnár, associate professor in Constitutional Law



Le programme de bourses Hubert Curien-Balaton a été créé en 1993 à l'initiative des ministères hongrois et français de l'Éducation nationale et du ministère des Affaires étrangères pour mettre en œuvre des projets bilatéraux franco-hongrois dans le domaine des sciences sociales. Cour constitutionnelle hongroise lorsqu'ils utilisent la constitution, la législation ou les décisions de justice d'autres États pour renforcer leurs arguments. L'objectif du projet est d'aider les juges à utiliser le droit comparé et d'accroître la légitimité de leurs décisions.

Dans le cadre du projet, deux séminaires de recherche ont eu lieu, à Caen (15 et 16 novembre 2023) et à Budapest (21 et 22 mai 2024), et en format hybride. Le groupe de recherche, composé de professeurs et de doctorants français et hongrois, étudie quels facteurs influencent le Conseil constitutionnel français et la

## • Module Jean Monnet · Mémoire et avenir de l'Union européenne

Projet soutenu par l'**Union européenne**

Financement : **30 000 euros**

Durée : **3 ans**

Porteur du projet : **Armelle Gosselin-Gorand**

L'UFR de Droit, AES et administration publique de l'université de Caen Normandie a été retenue par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus+ pour développer le module Jean Monnet Mémoire et Avenir de l'Union européenne (MAUE). Ce projet associe enseignement, recherche et diffusion des savoirs afin de mieux comprendre la construction européenne et d'en appréhender les enjeux futurs.

Le module s'adresse aux étudiants de l'université, aux étudiants internationaux partenaires (niveau B1 en français recommandé) ainsi qu'au grand public. Il propose un parcours flexible articulé autour de cycles de visioconférences, d'une école d'été, ou des deux dispositifs combinés.

Les activités reposent sur trois axes :

- Renforcement disciplinaire en droit public et privé, droit de l'Union, sciences politiques, histoire du droit et histoire, grâce à 50 heures d'enseignements dispensés par des universitaires et des acteurs de la construction européenne ;
- Sensibilisation et débats citoyens autour de la mémoire et des perspectives de l'UE, à travers conférences, ateliers participatifs et actions de vulgarisation ;
- Actions culturelles et linguistiques (spectacles, masterclass, expositions), favorisant la découverte de la devise Unis dans la diversité et valorisées par l'attribution d'open badges.

En 2024-2025, le module a notamment été marqué par le lancement du projet Master Classe, conduit par les étudiants du Master 2 Droit international et Droit européen. Ce travail bibliographique d'envergure a réuni près de 1 400 références autour de douze thématiques reflétant les douze étoiles du drapeau européen, avec une interrogation centrale : « L'Union fait-elle la force ? ».

Ce module contribue ainsi à enrichir la formation des étudiants, à renforcer le dialogue entre monde académique et société civile, et à promouvoir une meilleure compréhension des enjeux européens d'hier, d'aujourd'hui et de demain.



## Projets en cours

### • La séparation des pouvoirs en temps de crise (2024-2026)

Contrat de recherche soutenu par l'**université de Caen Normandie**

Financement : **15 000 euros**

Durée : **2 ans**

Responsable scientifique du projet pour l'université de Caen Normandie : **Eleonora Bottini**

En collaboration avec l'université de Milan, responsable scientifique : Antonia Baraggia



**UNIVERSITÀ  
DEGLI STUDI  
DI MILANO**

Le projet vise à analyser dans quelle mesure les particulier dans le cadre de formes de gouvernement institutions gouvernementales ont élargi les limites de qui fonctionnent selon une compréhension moins leurs pouvoirs dans le contexte de la crise pandémique rigide du principe de séparation des pouvoirs (cf. la et quelles sont les possibilités d'empêcher un relation de confiance entre les gouvernements en élargissement indésirable de leurs pouvoirs pour place et l'assemblée élue).

En ce qui concerne le profil de la responsabilité pénale ministérielle, l'objectif est d'identifier si les pouvoirs d'enquête et d'investigation accordés aux organes juridictionnels chargés de statuer sur les comportements ministériels empiètent dans une certaine mesure sur le domaine réservé de la discrétion gouvernementale quant aux moyens utilisés pour la poursuite d'intérêts d'importance nationale.

### • Capacity building in comparative and EU Law in HEIs of Mongolia (2023-2026)

Contrat de recherche national et européen soutenu par le programme **Erasmus +** de la **Commission européenne**

Financement : **40 000 euros** pour l'équipe de Caen

Durée : **3 ans**

Responsable scientifique du projet pour l'université de Caen Normandie : **Eleonora Bottini**

En collaboration avec l'université de Milan et les universités National university of Mongolia et Shihihutug University



Le projet COMP-LAW (Capacity building in comparative and EU Law in HEIs of Mongolia) vise à transformer et à offrir des perspectives juridiques plus globales aux l'enseignement supérieur en Mongolie à travers étudiants mongols. plusieurs objectifs stratégiques. Premièrement, le projet se concentre sur le développement et l'établissement de nouveaux cours dans les domaines du droit public comparé, du droit de l'Union européenne et du droit international dans les établissements d'enseignement supérieur mongols. Cette initiative cherche à enrichir le curriculum existant et à offrir des perspectives juridiques plus globales aux étudiants mongols. Ensuite, COMP-LAW aspire à soutenir la modernisation, l'accès et l'internationalisation de l'enseignement supérieur en Mongolie. En relevant les défis actuels du système éducatif mongol, le projet vise à rendre l'éducation supérieure plus compétitive et alignée avec les standards internationaux.

L'amélioration des compétences et des aptitudes dans les établissements d'enseignement supérieur est un autre objectif clé, atteignable par le développement de nouveaux cours innovants et l'application des meilleures méthodologies pédagogiques disponibles.

Enfin, le projet entend renforcer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur des États membres de l'Union européenne et ceux de la Mongolie. Cette collaboration vise à promouvoir le concept de développement durable au niveau académique, tout en facilitant les échanges académiques et culturels entre les deux régions. Eleonora Bottini, de l'université de Caen Normandie, assume la responsabilité scientifique du projet, assurant une coordination efficace et le succès des objectifs fixés.

Du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 28 février 2026, le projet COMP-LAW Erasmus+, porté par l'université de Caen Normandie, l'université des études de Milan et la Baraggia Antonia, a permis d'organiser des actions de renforcement des capacités juridiques en Mongolie. En juin 2025, une semaine de clôture du contrat de recherche se tiendra pour marquer la fin de cette collaboration fructueuse.

AucoursdecettesemainedeMongolie,l'enseignement intensif sur l'arbitrage constitutionnel comparé, dispensé à l'université nationale de Mongolie avec Nicoletta Perlo, a constitué un des moments forts du projet. Les échanges ont été approfondis avec les juges Gangabaatar Dashbalbar et Munkhsaikhan Odonkhuu à la Cour constitutionnelle de Mongolie, permettant de confronter les systèmes juridiques européens et mongols.

Cette semaine marquait un jalon décisif avant la clôture officielle du contrat en 2025, ouvrant la voie à une réflexion sur l'avenir de la coopération juridique internationale.

Le projet COMP-LAW a joué un rôle clé dans la mise en place de partenariats durables entre la France, l'Italie et la Mongolie, et la clôture de ce contrat de recherche marquera une étape essentielle dans le développement de cette coopération académique.



*Les membres du contrat de recherche*



*Eleonora Bottini lors d'un cours*

# Partie 5.

## Vie de l'ICREJ



Entre septembre 2024 et juin 2025, le laboratoire de recherche juridique a organisé un total :

- de **3 assemblées générales**
- et **9 conseils de laboratoires**, à la fois en format plénier et restreint.

Ces réunions ont été l'occasion de faire le point sur l'avancement des travaux, d'échanger sur les enjeux de la recherche en droit constitutionnel et d'affiner les axes de coopération internationale.

Les conseils de laboratoires ont permis des discussions approfondies sur les projets en cours, tandis que les assemblées générales ont favorisé une plus large concertation parmi les chercheurs, renforçant ainsi la dynamique collective du laboratoire.



*Les membres du laboratoire pendant l'assemblée générale de fin d'année (juillet 2025)*

## Soutenances

- **Habilitation à diriger des recherches**

**SUJET · LA DUALITÉ DE LA PERSONNE : HUMAINE ET JURIDIQUE**

**Amandine Cayol** a soutenu son habilitation à diriger des recherches le 20 décembre 2024.

Le jury est composé de :

- Thierry Revet, professeur, université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- Christophe Quézel-Ambrunaz, professeur, université Savoie Mont Blanc
- Thibault Douville, professeur, université Caen Normandie
- Stéphanie Porchy-Simon, professeure, université Jean Moulin Lyon 3
- David Noguéro, professeur, université Paris Cité
- Laurence Mauger-Vielpeau, professeure, université Caen Normandie
- Gilles Raoul-Cormeil, professeur, université Caen Normandie

**Résumé :**

Mélant de manière originale droit des biens et droit des personnes, mais aussi droit des contrats, de la responsabilité civile, des assurances, de la bioéthique et du numérique en santé, ses recherches s'inscrivent dans la continuité de la théorie dite «moderne» du droit de propriété, laquelle permet d'envisager un rapport de propriété entre la personne physique et son corps, y compris, dans un contexte de dataisation de ce dernier, son corps numérique.

Ce rapport de maîtrise de la personne sur son corps est manifeste en droit de la santé, où le consentement présente un caractère essentiel et où l'autonomisation du patient est croissante. L'évolution du rôle de la médecine du thérapeutique vers le mélioratif et le développement d'un mouvement de définition de soi accroissent encore cette maîtrise.

Chose juridique, le corps humain est en même temps conçu comme une personne humaine, le principe de dignité lui étant applicable. Ceci permet de poser des limites à son utilisation et fonde la primauté de la réparation du dommage corporel, avec l'émergence de règles spécifiques en droit de la responsabilité civile et le recours croissant à la mutualisation (assurance) et à la socialisation (fonds d'indemnisation) des risques.

- **Thèse**

**SUJET · L'ACTION DE GROUPE DEVANT LE JUGE ADMINISTRATIF**

**Manon Decaux** a soutenu sa thèse de doctorat le 9 janvier 2025.

Le jury est composé de :

- Alexandre Ciaudo, professeur, université de Franche-Comté, rapporteur du jury
- Frédéric Rolin, professeur, université Paris-Saclay, rapporteur du jury
- Gweltaz Eveillard, professeur, université Rennes 1, membre du jury
- Fabrice Melleray, professeur, SciencesPo Paris, membre du jury
- Jean-Christophe Le Coustumer, professeur, université de Caen Normandie, membre du jury
- Élodie Saillant-Maraghni, professeure, université de Caen Normandie, directrice de thèse

**Résumé :**

Nouvel instrument contentieux confié aux associations et syndicats, l'action de groupe permet de saisir le juge administratif pour demander la réparation de préjudices subis par un groupe de victimes et/ou la cessation du manquement qui les a causés. Partant du constat d'une approche législative restrictive et d'une extension du modèle judiciaire à l'ordre juridictionnel administratif, la présente thèse se donne pour objet d'analyser l'intégration de l'action de groupe devant le juge administratif français. La mise en relation du groupe et du groupement permet à cet objet exogène de dépasser les limites apparentes de la défense collective d'intérêts individuels devant le juge administratif.

D'une part, l'action de groupe n'a pas impliqué de redéfinition des contours du contentieux administratif. Par un double mouvement de désindividualisation de l'intérêt collectif au stade de l'action et de standardisation de la décision juridictionnelle collective, elle s'intègre sans rupture majeure devant le juge administratif.

D'autre part, si du point de vue individuel l'action de groupe apparaît limitée dans sa portée indemnitaire, la défense des intérêts des membres du groupe devant le juge administratif participe à la protection de l'intérêt collectif porté par le groupement.

Prenant acte de la rareté de son utilisation, l'étude n'entend pas moins montrer que l'action de groupe pourrait fonctionner utilement devant le juge administratif français.



De gauche à droite : Thibault Douville, Thierry Revet, Amandine Cayol, Laurence Mauger-Vielpeau et Gilles Raoul-Cormeil  
À distance : Stéphanie Porchy-Simon, Christophe Quézel-Ambrunaz David Noguéro



Manon Decaux face à son jury  
De gauche à droite : Jean-Christophe Le Coustumer, Fabrice Melleray, Alexandre Ciaudo, Gweltaz Eveillard, Frédéric Rolin, Élodie Saillant-Maraghni

## • Thèse

### **SUJET · L'ÉVOLUTION DE LA SÉCURITÉ COLLECTIVE DANS LA RÉGION SAHÉLO-SAHARIENNE : ENTRE COMPLEXITÉS, RIVALITÉS ET COMPLÉMENTARITÉS.**

**Mahamat Moussa Ali** a soutenu sa thèse de doctorat le 17 juin 2025.

Le jury est composé de :

- Derek El Zein, professeur, université de Paris Cité, rapporteur du jury
- Monsieur Frédéric Rouvillois, professeur, université de Paris Cité, rapporteur du jury
- Sophie Poirey, maître de conférences, université de Caen Normandie, membre du jury
- Christophe Boutin, professeur, université de Caen Normandie, directeur de thèse

#### Résumé :

La région sahélio-saharienne est confrontée à une instabilité sans précédent, et est plongée dans une insécurité chronique, pour l'essentiel, due à une défaillance institutionnelle et structurelle de ces États. Alors, il convient d'agir en amont sur les problèmes socio-économiques et politiques, avant d'envisager des actions sécuritaires et militaires. Or, nous constatons une forte militarisation, et les menaces qui sévissent perdurent davantage. Une série des coups d'État militaires plonge ces pays dans une incertitude, voire la remise en cause des partenariats stratégiques et militaires.

Les différentes approches sécuritaires actuelles, dans leurs motivations (intérêts stratégiques et économiques) et perceptions (géopolitiques) soulèvent des problématiques des rivalités, des neutralisations, d'exclusions et des duplications plutôt que de générer des complémentarités et stabilité dans la région. Ces processus, plus concurrents que complémentaires alimentent des tensions et leur coordination et ou cohabitation demeure un défi majeur. La multiplication des processus marque la reconsideration de cette région dans cette région dans la géopolitique internationale et régionale. C'est dans cette optique d'appropriations sécuritaire et politique que les États africains généralement et sahéliens particulièrement, aspirent à mettre en place un cadre sécuritaire pérenne et autonome pour répondre à la menace terroriste. Le G5 Sahel, qui est la dernière initiative sécuritaire régionale, lancée en février 2014 à Nouakchott par cinq États sahéliens : la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad.

Fort de ce constat, il convient de s'interroger comment ces États sahéliens faibles, qui peinent à sécuriser leurs frontières, imposeront-ils une politique sécuritaire collective dans une région en fragmentation ? La France, partenaire historique de ses États, se voit bousculée dans son pré-carré par la Russie (sécuritaires), la Chine (économiques) et relativement relâchée par les États-Unis.

Cette thèse propose une perspective analytique et critique des dynamiques sécuritaires et politiques dans l'espace sahélio-saharien en se focalisant sur la prolifération des initiatives de sécurité régionale et extrarégionale.



Moussa Ali Mahamat face à son jury

De gauche à droite : Christophe Boutin, Frédéric Rouvillois, Sophie Poirey et Derek El Zein à distance

## Prix de thèse

L'Institut caennais de recherche juridique décerne chaque année un prix de thèse visant à récompenser l'excellence des travaux doctoraux menés au sein de son laboratoire. Ce prix, destiné à soutenir la publication des thèses primées, reflète l'engagement de l'ICREJ envers la promotion de la recherche juridique de haut niveau.

### • Historique et lauréats

#### PRIX 2023

Attribué ex æquo à :

#### **Fanny Gabroy — Essai sur la protection du travailleur numérique par les droits fondamentaux**

Résumé : Cette thèse s'intéresse à la condition du travailleur numérique à l'aune des droits fondamentaux. Dans un contexte où les formes d'emploi se diversifient et où les plateformes numériques transforment la relation de travail, la recherche interroge la pertinence des protections actuelles offertes par le droit. Elle propose une relecture des droits fondamentaux à travers le prisme de la précarité et de la dématérialisation du travail, afin de dessiner une protection adaptée aux enjeux du numérique.

#### **Théo Scherer — Le principe du contradictoire en phase d'enquête de police judiciaire**

Résumé : Ce travail examine la mise en œuvre du principe du contradictoire dans la phase d'enquête de police, traditionnellement dominée par le secret. La thèse analyse la tension entre efficacité de l'enquête et droits de la défense, en explorant les évolutions législatives et jurisprudentielles récentes. Elle met en lumière les effets pratiques de l'introduction progressive de garanties contradictoires dès l'enquête, et propose une réflexion critique sur leur portée réelle.

#### PRIX 2024

Attribué à :

#### **Camille Jussiaux — Le droit des contrats à l'épreuve de l'activité équine**

Résumé : Cette thèse interroge l'adéquation du droit des contrats face à l'évolution de l'activité équine, passée d'un usage utilitaire du cheval à des pratiques sportives et de loisir. Le cheval, en tant qu'animal vivant, échappe aux logiques contractuelles classiques qui traitent les biens de manière indifférenciée. L'étude démontre que cette spécificité nécessite une adaptation des règles juridiques, notamment en matière de responsabilité et de prestation, afin de mieux encadrer juridiquement les relations liées à l'exploitation équine.

À travers ces distinctions, l'ICREJ souligne sa volonté de faire rayonner les recherches les plus prometteuses, en soutenant la jeune recherche juridique et en facilitant la diffusion des travaux qui participent à la réflexion sur les mutations du droit contemporain.

## ICREJ hors les murs

### • Enseignants-chercheurs invités

Au printemps 2025, l'UFR de Droit, AES et administration publique de l'université de Caen Normandie et l'ICREJ ont eu le plaisir d'accueillir deux enseignants-chercheurs étrangers de renom, dans le cadre du renforcement de leurs collaborations scientifiques à l'échelle européenne.

#### Florian Bien



Le professeur Florian Bien, spécialiste du droit de la concurrence à l'université de Würzburg (Allemagne), a séjourné à Caen du 9 au 19 avril 2025.

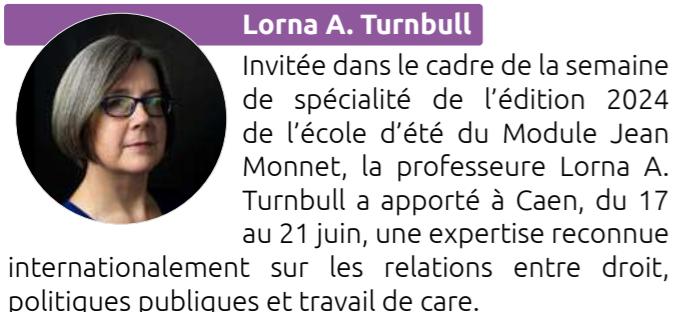
Sa visite s'inscrivait dans une dynamique de coopération scientifique entre les équipes de recherche caennaises et allemandes. Membre actif de plusieurs réseaux européens en droit économique, Florian Bien a apporté son expertise sur les évolutions récentes du droit européen de la concurrence, sujet au cœur de ses recherches actuelles. Il a animé plusieurs séminaires auprès des étudiants du DJCE, dans une approche mêlant théorie juridique et cas pratiques, nourrie par ses travaux comparatistes.



Florian Bien et les étudiants du master DJCE 2024-2025

Ce séjour a également permis de préparer les prochains séminaires franco-allemands, qui se tiendront à Caen en 2026, et de poursuivre la structuration d'un axe de recherche commun entre l'ICREJ et ses partenaires de Würzburg.

#### Lorna A. Turnbull



Invitée dans le cadre de la semaine de spécialité de l'édition 2024 de l'école d'été du Module Jean Monnet, la professeure Lorna A. Turnbull a apporté à Caen, du 17 au 21 juin, une expertise reconnue internationalement sur les relations entre droit, politiques publiques et travail de care.

Professeure et ancienne doyenne de la faculté de droit de l'université du Manitoba, elle y a présenté l'esprit de ses recherches, qui interrogent la manière dont les cadres juridiques, qu'il s'agisse des obligations constitutionnelles ou internationales du Canada, soutiennent ou freinent le travail essentiel réalisé par les aidants.

Forte de nombreuses subventions de recherche (CRSH, IRSC, PRA, Manitoba, Justice Canada), elle a partagé avec les participants les résultats de projets majeurs portant sur l'égalité, le travail maternel, la protection de l'enfance, la justice pénale pour les jeunes, ou encore les soutiens économiques aux soignants. Sa présence a ainsi offert un éclairage précieux sur les enjeux contemporains de justice sociale et d'inégalités économiques, au cœur d'une réflexion européenne sur les politiques de care.

#### Kamil Strzepak



Quelques semaines plus tôt, du 24 au 29 février 2025, l'UFR de Droit avait accueilli Kamil Strzepak, enseignant-chercheur à l'université Cardinal Stefan Wyszyński de Varsovie. Spécialiste des droits de l'homme et du droit du numérique, il poursuit depuis plusieurs années des travaux sur les interactions entre les technologies émergentes et les libertés fondamentales, notamment dans le contexte de l'intelligence artificielle. Auteur en 2024 de l'article "Human rights as a factor in the AI alignment", ses recherches interrogent les conditions juridiques d'un encadrement respectueux des droits humains dans les systèmes d'IA.

Son séjour à Caen a été ponctué de plusieurs interventions dans les Masters Droit du numérique, Droit des libertés fondamentales et Droit international et européen, autour de thématiques telles que l'IA, le droit international privé, ou encore la cybersécurité, dans le cadre d'un atelier en anglais juridique. Sa participation à une conférence avec les étudiants du collège d'excellence a permis des échanges particulièrement stimulants, notamment autour des enjeux sécuritaires et géopolitiques liés à l'IA, prolongeant ainsi ses réflexions en droit international public.

Ces deux accueils ont constitué de véritables temps forts pour la recherche juridique à l'université de Caen Normandie, en favorisant les échanges scientifiques autour de problématiques contemporaines majeures. Ils témoignent de la volonté de l'ICREJ de poursuivre l'internationalisation de ses activités et d'inscrire ses travaux dans une perspective comparative et interdisciplinaire. Les retours positifs de ces collaborations laissent envisager de nouveaux projets de recherche et d'enseignement conjoints dès l'année universitaire à venir.

### • Interventions des membres lors d'évènements scientifiques en France

Les enseignants-chercheurs du laboratoire ont participé activement à de nombreux colloques et journées d'étude en France au cours de l'année universitaire. Ces interventions témoignent de la richesse et de la diversité des axes de recherche portés par le laboratoire, ainsi que de sa forte implication dans les réseaux scientifiques nationaux.

#### Septembre 2024

##### Eleonora Bottini

« La constitution matérielle et le sens social du droit », 3<sup>ème</sup> Rencontres de la Société française pour la philosophie et la théorie politique et juridique (SFPJ), université de Strasbourg, 26-27 septembre 2024.

##### Quentin Le Pluard

« Douleur et souffrance humaines dans le Droit... et les mythologies et les légendes », colloque « Douleur, Souffrance et Droit », université de Montpellier, 4-6 septembre 2024.

##### Laurence Mauger-Vielpeau

Transmettre en dépit de la vulnérabilité du gratifiant, colloque « Les montages de l'au-delà », XVI<sup>ème</sup> rencontres Notariat-université (ARNU), université de Montpellier, 6 septembre 2024.

#### Octobre 2024

##### Maria Castillo

« La contribution de l'Union à l'évolution du multilatéralisme en matière spatiale : l'exemple de la gestion du trafic spatial », colloque « L'Union européenne et les enceintes internationales : l'Union européenne au service du multilatéralisme », dir. Cécile Rapoport, université de Rennes, 3-4 octobre 2024.

##### Thibault Douville

« Le droit européen des données personnelles (RGPD) et l'arbitrage », colloque « Arbitrage international et droit de l'Union européenne », Centre de droit européen de l'université Paris-Panthéon-Assas, 3 octobre 2024

##### Vincent Le Grand

« Enjeux, démarches inspirantes et problématiques opérationnelles de la mutation des quartiers pavillonnaires », table ronde organisée par le Gouvernement, Grande Arche, Puteaux, 18 octobre 2024.

##### Quentin Le Pluard

« La lettre et l'esprit dans le contrôle de la dénaturation par la Cour de cassation », colloque « La Lettre, l'Esprit et le Droit », université de Tours, 4 octobre 2024.

#### Laurence Mauger-Vielpeau

Adoption et déchéance, colloque « Famille et déchéance », université de Nantes, 18 octobre 2024.

#### Jean-Christophe Pagnucco

« Associations et procédures collectives », colloque « Personnes Morales Confrontées aux Procédures Collectives », Centre de Droit des Affaires (CDA) et Association des Juristes de la Défaillance Économique (AJDE), université Toulouse 1 Capitole, 11 octobre 2024.

#### Gilles Raoul-Cormeil

« Les lois de bioéthique : Quelles questions ? Quels domaines ? Quelles évolutions ? », colloque « 1994 - 2024 · 30 ans des lois de bioéthique », EREN, 11 octobre 2024.



Gilles Raoul-Cormeil en prise de parole lors du colloque

« L'avenir de la protection en matière patrimoniale : vers la suppression de la représentation ? », colloque « Les métamorphoses de la protection juridique des majeurs : regards prospectifs sur les 15 ans d'application de la loi du 5 mars 2007 », CTAD - CNRS, la Faculté de droit de l'UPEC et la Cour de cassation, 18 octobre 2024.

« Peut-on sortir de l'alternative assistance/représentation ? » colloque « Protection des majeurs en situation de vulnérabilité : regards croisés France - Québec sur un droit en mutation », par l'Institut de Droit Privé et la Chaire de recherche Antoine-Turmel sur la protection des aînés, université Toulouse Capitole, 24 et 25 octobre 2024.



À droite : Gilles Raoul-Cormeil lors du colloque

## Novembre 2024

### Thomas Besse

« La liberté d'expression face aux activités économiques, entre fragilités et renforcements », colloque « Les activités économiques à l'aune des droits fondamentaux », Laboratoire LexFEIM, université du Havre, 6-7 novembre 2024.

### Eleonora Bottini

« La République dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle italienne », colloque « La République : quelle(s) réalité(s) constitutionnelle ? », université de Lille, 27 novembre 2024.

### Amandine Cayol

Présidence de séance « Les activités économiques confrontées à la protection de la personne humaine », colloque « Les activités économiques à l'aune des droits fondamentaux », Laboratoire LexFEIM, université du Havre, 7 novembre 2024.



Thomas Besse, Aurore Catherine et Amandine Cayol

### Quentin Le Pluard

« Le tiers digne de confiance », colloque « Le tiers et le contrat », université de Brest, 29 novembre 2024.

### Laurence Mauger-Vielpeau

« Le père vulnérable », colloque « Le père », universités de Corse, Lyon III et Savoie-Mont Blanc, Corte, 14 novembre 2024.

« Les ventes aux enchères publiques », concours de qualifications, colloque « Les incertitudes dans les contrats aléatoires : degrés et effets », Institut de recherche en droit privé, université de Nantes, 28 novembre 2024.

### Jean-Christophe Pagnucco

« L'interprétation et la sanction des pactes », colloque « Les pactes d'associés », Association Henri Capitant et CDA, université Rennes 1, 29 novembre 2024.



## Marie-Noëlle Rouspide-Katchadourian

« Le renouveau du droit à la santé des travailleurs » (avec L. Fin-Langer et F. Gabroy), colloque « Les activités économiques à l'aune des droits fondamentaux », université du Havre, 7 novembre 2024.

## Décembre 2024

### Laurence Mauger-Vielpeau

« Influence de la Convention d'Istanbul sur le droit des ordonnances de protection », colloque « L'influence du droit européen dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles », université de Strasbourg, réseau OCÉAN, en partenariat avec le Conseil de l'Europe et le CIDFF du Bas-Rhin, 12-13 décembre 2024.

## Janvier 2025

### Thomas Besse

« Quelle appréhension de l'humour par le droit de la presse ? », journées d'étude « Quel humour !? », projet Sorb'Rising, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 9-10 janvier 2025.

### Eleonora Bottini (avec Guillaume Tusseau)

« Regards étrangers sur l'articulation entre les contrôles de constitutionnalité et de conventionnalité des lois », colloque « Cinquante ans après la décision IVG du 15 janvier 1975 : une jurisprudence en questions », Conseil constitutionnel, 15 janvier 2025.

### Laurence Mauger-Vielpeau

« La beauté du corps en droit », colloque « La beauté, de quel droit ? », LDPSC, université d'Aix-en-Provence, 16-17 janvier 2025.

## Février 2025

### Quentin Le Pluard

« Les animaux dans la sphère familiale », colloque « L'article 515-14 du Code civil », Sénat, 21 février 2025.

### Jean-Christophe Pagnucco

Animation d'une table ronde « Les missions hors du livre VI » et intervention sur l'administration provisoire et le mandat ad hoc, 20èmes Entretiens de la Sauve-garde, IFPPC, Maison de la Chimie, Paris, 3 février 2025.

## Mars 2025

### Aïda Bennini

« La vulnérabilité en droit des sociétés », colloque « La vulnérabilité en droit des affaires », université de Lille, 25 mars 2025.

## Thomas Besse

« De la « bouche de la loi » à la « bouche de la justice » : l'émancipation du juge répressif en droit pénal contemporain », colloque « Trente ans après le nouveau Code pénal : toujours à la recherche de l'architecte ? », Congrès des jeunes pénalistes, Association Française de Droit Pénal, université de Nantes, 14 mars 2025.

### Agnès Cerf-Hollender

Intervention au colloque « Droit et dermatologie », université de Brest, 10 et 20 mars 2025, dir. F.-X. Roux-Demare.

« Laïcité et travail social : où en est-on ? », journée d'étude ACSEA du Calvados (Association calvadosienne pour la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence), Caen, 20 mars 2025.

### Catherine-Amélie Chassin

« La laïcité dans les services publics : les usagers », Journée d'études ACSEA, Caen, 20 mars 2025.

### Quentin Le Pluard

« Les obstacles juridiques à l'action associative », colloque « La protection animale à l'appui de l'action associative », université de Brest, 7 mars 2025.

« Le droit médical selon Dr House MD », journée d'études de droit médical « Le droit médical dans la pop-culture », université de Poitiers, 20 mars 2025.

### Béatrice Majza

« L'émergence des droits essentiels », colloque « Droits essentiels et confins de la vie et de la mort », LexFEIM, université du Havre, 20 mars 2025.

### Laurence Mauger-Vielpeau

« La réalisation des actifs par enchères publiques : suffit-il de renvoyer ? », colloque « Dialogues au sein du code de commerce – Illustrations à partir du livre VI », CEDCACE, université Paris Nanterre, 18 mars 2025.

## Avril 2025

### Aïda Bennini

« L'exercice du droit de vote de l'actionnaire face à l'abondance informationnelle », colloque « L'entreprise à l'ère de la RSE », université d'Angers, 4 avril 2025 (intervenante et co-organisatrice).

### Catherine-Amélie Chassin

« La composition familiale dans le cadre du regroupement familial », colloque « La discrétionnarité en droit des étrangers », université Côte d'Azur, Nice, 3-4 avril 2025.

## Laurence Fin-Langer

« Travail en agriculture : salariés et prestations de services au relais des exploitants Point de vue du juriste » in « Les travailleurs », UFR de droit de Laval, 3 avril 2025

### Jean-Christophe Pagnucco

« La défense des intérêts de la société », colloque organisé par l'Équipe Louis Josserand, CPC2 et CDE, université Lyon 3, 9 avril 2025.

## Mai 2025

### Amandine Cayol

« L'assurance des exosquelettes », colloque « Les exosquelettes », dir. N. Nevezans, université d'Artois, Arras, 15-16 mai 2025.

### Jean-Christophe Pagnucco

Table ronde « Les limites de la liberté contractuelle en SAS », colloque « Ordre public et SAS », DJCE de Rennes, université Rennes 1, 16 mai 2025.

## Juin 2025

### Amandine Cayol

« L'efficacité du dispositif : le rôle de l'assurance », colloque « Les 40 ans de la loi Badinter », dir. F. Viney, université d'Amiens, 26 juin 2025.

## • Interventions des membres lors d'évènements scientifiques à l'étranger

### Octobre 2024

#### **Eleonora Bottini**

« Judicial Oversight of Elections: Assessing the Role of Courts in Preventing Democratic Backsliding », IACL Roundtable "Current Challenges to Constitutional Democracy", Università La Sapienza, Rome (Italie), 3-4 octobre 2024.

#### **Amandine Cayol**

« L'encadrement juridique et éthique des outils d'IA en santé mentale », colloque international « IA et santé », Académie franco-latino-américaine de bioéthique et d'éthique des sciences et technologies, Montevideo (Uruguay), 14-16 octobre 2024.

« Les legal tech et l'assurance de protection juridique », colloque international « L'IA dans le système judiciaire », Académie franco-latino-américaine de bioéthique et d'éthique des sciences et technologies, Buenos Aires (Argentine), 17-18 octobre 2024.



à droite : Amandine Cayol lors du colloque

### Novembre 2024

#### **Laurence Mauger-Vielpeau**

« IA and Forgery in art », colloque "The AI battlefields – How to navigate and overcome the legal challenges", International Bar Association, Milan (Italie), 7-8 novembre 2024.

### Décembre 2024

#### **Eleonora Bottini**

« Le rôle du peuple dans la recherche de responsabilité des gouvernants en période de crise », colloque « Responsabilité des gouvernants en période de crise : une étude comparée France-Italie », université de Milan (Italie), 17 décembre 2024.

### Février 2025

#### **Amandine Cayol**

« Le transhumanisme à l'épreuve du droit », colloque « L'Homme augmenté », Réseau des émérites et honoraires, université de Namur (Belgique), 6 février 2025.

« Santé améliorative et neuro-droits », conférence pour le CRIDS (Centre de recherche Information, Droit et Société), université de Namur (Belgique), 7 février 2025.

« Le droit face au développement des idées et réalisations transhumanistes », visioconférence, Institut d'éthique appliquée (IDEA), université Laval (Québec), 28 février 2025.

#### **Gilles Raoul-Cormeil**

Cycle de conférences, université Laval (Québec), Chaire Antoine Turmel, sous la direction d'Anne-Marie Savard, avec Nathalie Peterka (UPEC) :



Gilles Raoul-Cormeil, Anne-Marie Savard et Nathalie Peterka

« Les incapacités de protection : classifications et principes directeurs », 4 février 2025.

« L'équilibre entre le médical et le judiciaire dans la protection juridique des personnes vulnérables », 5 février 2025. Conférence publiée : Jean Foyer, pionnier du droit médical, in G. Mémeteau & C. Puigelier (dir.), Construire le droit de la santé. Pionnières et pionniers de la science et du droit, Mare & Martin, coll. Droit & Science, 2025, p. 129-148.

« La solitude du majeur protégé face aux impératifs de la fraternité en droit français », colloque du Barreau de Montréal, 25<sup>e</sup> journée de la protection juridique des adultes vulnérables, Montréal (Canada), 7 février 2025.

### Mars 2025

#### **Eleonora Bottini**

« The Outer Limits of the Presidency: Immunity and Accountability in France and the United States », Maryland Discussion Group on Constitutionalism, University of Maryland (États-Unis), 1<sup>er</sup> mars 2025.

### Avril 2025

#### **Eleonora Bottini**

« Enforcing the law of democracy. The Marine Le Pen's ineligibility judgment and its implications », Center on European Union, Fordham Law School, New York (États-Unis), 22 avril 2025.

## • Interventions des membres dans les médias et institutions

Cette section recense les interventions des membres du laboratoire dans les médias ainsi que dans diverses institutions, en France et à l'étranger.

Ces contributions témoignent de l'engagement scientifique, citoyen et institutionnel des chercheurs dans le débat public, la diffusion des savoirs et la construction des politiques juridiques.

### Septembre 2024

#### **Aurélie Tardieu**

« Sport et politique : quels enjeux derrière les grandes manifestations sportives ? », émission Et si on en parlait ?, Radio Orient, 8 septembre 2024

(Disponible en ligne : <https://www.radioorient.com/et-si-on-en-parlait-quels-enjeux-derriere-les-grandes-manifestations-sportives>)

### Novembre 2024

#### **Thomas Besse**

Audition par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) dans le cadre d'un avis relatif à la transposition de la directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les procédures judiciaires abusives (poursuites stratégiques altérant le débat public), 6 novembre 2024.

(Avis publié par la CNCDH : <https://www.cncdh.fr/sites/default/files/2025-02/A%20-%202025%20-%202025%20-%20CNCDH%20-%2020Avis%20Proc%C3%A9dures-b%C3%A2illons%C2%20%C3%A9vrier%202025.pdf>)

### Février 2025

#### **Amandine Cayol**

« IA : l'assuré ne pourra rien lui cacher », entretien pour La Montagne, 22 février 2025.

### Mars 2025

#### **Thomas Besse**

« Appel au boycott de produits américains : quelles limites ? », billet publié sur Le Club des Juristes, 7 mars 2025.

(Disponible en ligne : <https://www.leclubdesjuristes.com/economie/appels-au-boycott-de-produits-americains-quelles-limites-9663/>)

#### **Eleonora Bottini**

Interview télévisée pour CNN sur le jugement d'inéligibilité de Marine Le Pen 2025. 30 mars 2025



(Disponible en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=Y7eWE3sOx84>)

## **Maria Castillo**

« Un procès fictif pour cyborgs à l'université de Caen », entretien en direct, émission La Méridienne, Radio Phénix, 19 mars 2025.

(Disponible en ligne : <https://phenix.fm/podcast/un-proces-fictif-pour-cyborgs-a-luniversite-de-caen/>)

#### **Amandine Cayol**

« À Caen, des étudiants en droit font le procès des robots tueurs », entretien pour Ouest-France, 13 mars 2025.

(Disponible en ligne : <https://www.ouest-france.fr/education/etudiant/a-caen-des-etudiants-en-droit-font-le-proces-des-robots-tueurs-21788020-fff7-11ef-889b-49069a321526>)

« Des robots tueurs jugés à Caen : des étudiants se penchent sur l'éthique de l'intelligence artificielle », entretien pour Actu.fr, 14 mars 2025.

(Disponible en ligne : [https://actu.fr/normandie/caen\\_14118/des-robots-tueurs-juges-a-caen-des-etudiants-se-penchent-sur-lethique-de-lintelligence-artificielle\\_62367094.html](https://actu.fr/normandie/caen_14118/des-robots-tueurs-juges-a-caen-des-etudiants-se-penchent-sur-lethique-de-lintelligence-artificielle_62367094.html))

« Des cyborgs dans les usines de voitures : qui est responsable s'ils s'en prennent aux humains ? », entretien pour L'Automobile Magazine, 21 mars 2025.

(Disponible en ligne : <https://www.automobile-magazine.fr/insolite/article/4729-des-cyborgs-dans-les-usines-de-voitures-qui-est-responsable-sils-sen-prennent-aux-humains>)

« Un procès fictif pour cyborgs à l'université de Caen », entretien en direct, émission La Méridienne, Radio Phénix, 19 mars 2025.

(Disponible en ligne : <https://phenix.fm/podcast/un-proces-fictif-pour-cyborgs-a-luniversite-de-caen/>)

### Avril 2025

#### **Mathias Couturier**

Interview dans l'émission Culture Monde, France Culture, 3 avril 2025, sur une comparaison des systèmes d'internement psychiatrique en Europe.

(Disponible en ligne : <https://www.radiofrance.fr/franculture/podcasts/cultures-monde/europe-nouveaux-regards-sur-la-psychiatrie-8101370>)

### Juin 2025

#### **Thibault Douville**

Nommé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en qualité de membre de la délégation française auprès de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUCI), Groupe de travail IV (commerce électronique).

(Annonce disponible en ligne : <https://icrej.unicaen.fr/thibault-douville-nomme-delegue-de-la-france-aupres-de-la-cnucci-onu/>)

Les listes présentées précédemment ont été établies sur la base des informations communiquées par les membres de l'ICREJ au titre de l'année universitaire 2024-2025.

## Clinique juridique de Normandie

Directrices :

**Amandine Cayol et Maria Castillo**

Créée en 2009, la Clinique juridique de Normandie a été l'un des premiers dispositifs de ce type dans une Faculté de droit en France. Elle permet aux étudiants de **renforcer leurs compétences et connaissances tout en contribuant au développement de leur autonomie et sens des responsabilités.**

Originellement spécialisée dans la protection des droits de l'homme et réservée aux étudiants de master, la Clinique juridique de Normandie est désormais ouverte à l'interdisciplinarité (toutes matières de droit public et de droit privé) et accueille les étudiants inscrits en Droit de la L1 au doctorat. Cette participation donne lieu à la délivrance d'un open badge Clinique juridique.

Inspirée du modèle des Law Clinic étasuniennes, cette structure a une triple vocation pédagogique, scientifique et sociale.

### Objectifs :

- Assurer une « formation intégrée » des étudiants en leur offrant une expérience pratique du droit.
- Associer chercheurs, praticiens et étudiants à des réflexions juridiques sur des enjeux de société. Par les analyses qu'elle sera amenée à effectuer, la Clinique pourra devenir une force de proposition et d'action tant au niveau local qu'au niveau national ou international.
- Rendre le droit accessible au grand public par des activités de médiation scientifique.

### Présentation des activités :

- Réalisation d'un procès fictif donnant lieu à une représentation ouverte au grand public chaque année ;
- Travail de recherche appliquée à la demande d'un de nos partenaires (tribunal judiciaire, associations...) mêlant réflexion et étude de terrain ;
- Médiation scientifique : publication d'articles "grand public" sur un des sites partenaires (Village de la justice, Les surligneurs); réalisation et animation d'un quiz juridique donnant lieu à un concours des lycéens chaque année ; publication d'articles "grand public" sur un des sites partenaires (Village de la justice, Les surligneurs).
- Permanences juridiques en partenariat avec le Centre d'accès au droit du Calvados et de la Manche (CDAD 14 et CDAD 50) et stages au sein de l'association Aide aux victimes, citoyenneté, justice et médiation (ACJM) ;

- Dossiers à plaider sur des thèmes variés (droit de la construction, droit de l'urbanisme, etc...).

La clinique juridique de Normandie fait partie du réseau des cliniques francophones.

### Activités 2024-2025

#### Procès d'un robot cyborg

Un humain recruté par les forces de l'ordre est modifié par un implant cérébral. Il tue un touriste durant une mission: qui est responsable? L'activité du procès fictif permet d'appréhender différents aspects de l'activité clinique: scientifiques (recherches en droit civil, pénal, administratif, international, procédure....) ; pédagogiques (encadrement par les enseignants, entraide étudiante) et de médiation scientifique (représentation ouverte au grand public)



#### Recherche à la demande de l'Association Force juridique

Sur le modèle de ce qui a récemment été fait pour l'homosexualité, le projet clinique a eu pour objet de rédiger une note de faisabilité concernant l'adoption d'une loi mémorielle visant à réhabiliter les femmes ayant eu recours à l'IVG avant sa légalisation. Il s'est concrètement agi de rechercher des cas de personnes ayant été condamnées en réalisant un travail au sein des archives du Calvados, et de préparer un projet de texte pour la loi de réparation.

#### Médiation scientifique

Analyses d'actualités juridiques depuis janvier 2025, en partenariat avec le site Village de la justice

Activité de Legal-Checking en partenariat avec le site grand public "Les surligneurs"

## LES SURLIGNEURS



### FAUX EN DROIT

#### VINCENT BOLLORÉ SUR L'IVG : « IL Y A LA LIBERTÉ DES GENS À DISPOSER D'EUX-MÊMES ET LA LIBERTÉ DES ENFANTS À VIVRE ».

Création : 27 mars 2024

Autrice : Léonie Fafin et Loane Faucon, étudiantes à l'Université de Caen

Relectrice : Amandine Cayol, maître de conférences en droit privé, Université de Caen

# Partie 6.

## Supports de communication



### Site internet

Ouvert le 24 juin 2022 et hébergé par l'université de Caen Normandie, le site web du laboratoire constitue un outil central de visibilité et de diffusion des activités scientifiques.

Il a pour objectifs :

- de présenter les **projets de recherche** en cours et achevés,
- de valoriser les **publications** et interventions des enseignants-chercheurs et doctorants,
- d'annoncer les **colloques, séminaires et manifestations scientifiques** organisés par le laboratoire,
- de proposer un accès facilité aux **références documentaires** des membres du laboratoire et informations administratives utiles.

Conçu comme une vitrine mais aussi comme un espace de communication interne et externe, le site web contribue à renforcer l'ancrage national et international du laboratoire.

Site web : <https://icrej.unicaen.fr/>

## Rapport d'activité

Depuis deux ans, l'ICREJ publie un rapport d'activités annuel qui revient sur l'année universitaire écoulée. Ce document a vocation à rendre compte de la dynamique scientifique et institutionnelle du laboratoire, en retraçant à la fois l'organisation de l'équipe, les axes de recherche, les manifestations scientifiques et les projets menés.

Structuré autour de plusieurs parties – de l'éditorial des directeurs à la présentation des activités scientifiques, des projets de recherche et de la vie du laboratoire – il met en valeur la diversité et la richesse des actions menées par les enseignants-chercheurs et doctorants. On y retrouve également les supports de communication (site web, réseaux sociaux) ainsi que les moyens mobilisés et partenariats développés.

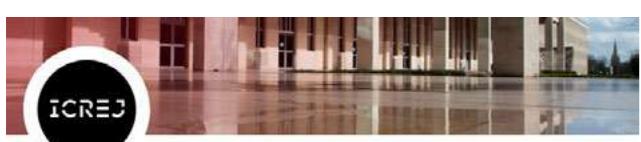
Véritable outil de valorisation, de transparence et de mémoire collective, ce rapport est publié chaque année et les éditions précédentes sont librement accessibles sur le site web du laboratoire :

[www.icrej.unicaen.fr/vie-du-laboratoire/](http://www.icrej.unicaen.fr/vie-du-laboratoire/)



## Réseaux sociaux

- [Linkedin](#)



Institut caennais de recherche juridique

Laboratoire de recherche en droit  
Caen, Normandie, France - Coordonnées  
<http://icrej.unicaen.fr/>

Créé en septembre 2022, le compte [Linkedin](#) de l'ICREJ compte 1432 abonnés.

- [X](#)



Institut caennais de recherche juridique

@ICREJ\_UNICAEN

L'ICREJ est un laboratoire de recherche en droit (UR 967) de l'Université de Caen Normandie  
@Universite\_Caen @normandieuniv @MishCaen #droit  
Caen [unicaen.fr/laboratoire/ur...](http://unicaen.fr/laboratoire/ur...) A rejoint Twitter en mars 2022

Créé en mars 2022, le compte [X](#) de l'ICREJ compte 200 abonnés.

- [Bluesky](#)



Institut caennais de recherche juridique  
[@icrej.bsky.social](https://@icrej.bsky.social)

Créé en janvier 2025, le compte [Bluesky](#) de l'ICREJ compte 25 abonnés.



# Partie 7.

## Moyens de l'ICREJ



Le soutien financier apporté par l'Institut caennais de recherche juridique à ses enseignants-chercheurs et doctorants constitue un levier essentiel pour encourager leur rayonnement scientifique et leur participation active aux grands débats académiques, en France comme à l'international. Sur la seule période de septembre à décembre 2024, une enveloppe de **5 714,18 €** a été consacrée à l'accompagnement de la participation de ses membres à plusieurs manifestations scientifiques d'envergure.

Ce financement a notamment permis la présence du laboratoire à des colloques internationaux prestigieux : à Rome (*Current Challenges to Constitutional Democracy et Droit du marché de l'art international*), en Uruguay et Argentine (*IA en santé mentale*), au Québec (*La solitude et la vulnérabilité*), ainsi qu'en France, à Toulouse (*Les personnes morales face aux procédures*) et à Aix-en-Provence (Table ronde de droit international). Ce soutien illustre l'importance accordée par le laboratoire à la mobilité scientifique et à la visibilité internationale de ses chercheurs.

Sur la période de janvier à juillet 2025, l'ICREJ a consacré une enveloppe de **7 745,11 €** afin de soutenir la participation de ses membres à de nombreuses activités scientifiques. Ce financement a permis d'accompagner la tenue de séminaires, tables rondes et réunions à Paris, la participation au concours René Cassin à Strasbourg, ainsi qu'à un colloque à Nice.

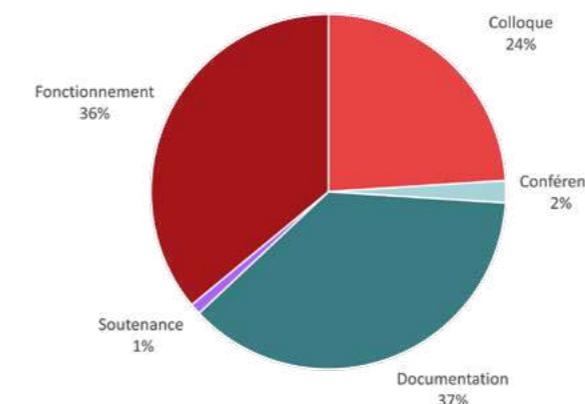
Le laboratoire a également encouragé la publication d'ouvrages et l'adhésion à des sociétés savantes, tout en facilitant divers déplacements en France (Nantes, Bordeaux, Aix-en-Provence ou encore Marseille).

Enfin, l'ICREJ a apporté son appui à la présence de ses chercheurs à l'international, avec la participation à *The 2025 Maryland Discussion* organisé à Baltimore. Ces financements illustrent la volonté du laboratoire de renforcer à la fois son ancrage national et son rayonnement international.

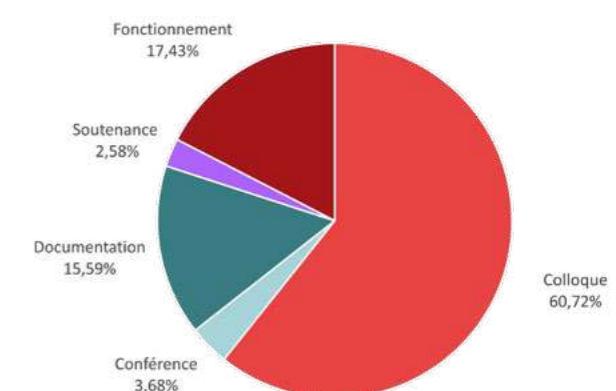
### Dotation 2024

La dotation 2024 du laboratoire était de **79 368 €** et a été utilisée de manière optimale. Cette dotation a permis l'organisation de nombreux événements scientifiques, renforçant ainsi l'engagement dans la diffusion des connaissances juridiques. De plus, des abonnements à des revues spécialisées ont été souscrits, enrichissant ainsi les ressources documentaires.

- **Réalisation du budget 2024**



- **Prévisionnel du budget 2025**



## Partenariats

Le laboratoire a conclu des partenariats avec des sociétés savantes sur l'année 2024/2025 :

**Société française pour la philosophie et la théorie juridiques et politiques**



**Association Française d'Études Européennes**



**Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française**



**Société de législation comparée**



